

Lys, le 18 mars 2009

Mesdames et Messieurs les Adjointes
Et conseillers municipaux

- *Direction Générale des Services* -

Objet : Procès verbal intégral
Conseil Municipal du 18 février 2009

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint le procès-verbal intégral de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2009.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général des Services


P. COUDRON


PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le dix-huit février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Josiane WILLOQUEAUX, Maire.

Présents – Madame Josiane WILLOQUEAUX, Maire ; Monsieur Bertrand MOREAU, Madame Martine MALFAIT, Messieurs Thierry DEFFAYET, Amaury BUINO, Madame Chantal MAZEREEL, Messieurs Eric HAUSTRATE, Olivier VLAMYNCK, Madame Bénédicte BERGEM, Adjoints au Maire ; Monsieur Philippe DEBRUILLE, Madame Marie-Line CORNEIL, Mademoiselle Aurélie CAPLIER, Madame Josiane CRISPYN, Monsieur Frédéric PAUWELS, Madame Anne THUET, Monsieur Francis VANLIERDE, Mesdames Pascale DE METS, Josiane CHABANNE, Monsieur Bernard SIEMIENIECKI, Madame Marie-Hélène DELFORGE, Monsieur Philippe ODWAZNY, Madame Micheline VERGAERT, Messieurs Thomas VERTAIN, Marcel TRUFFIER, Daniel CHABASSE, Madame Catherine MISSE, Monsieur Gaëtan JEANNE, Mesdames Anna PHILIPPE, Marie-Catherine AMBLOT, Monsieur Michel BLONDEEL, Mesdames Danièle BOGAERT, Monique INGELAERE, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir - Madame Janine DESMULLIEZ

Monsieur Thomas VERTAIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2008
- Présentation de la démarche des contrats de territoire entre LMCU et les communes
- Avis du Conseil municipal relatif à l'école Marie Curie
- Avis du Conseil municipal relatif aux effets sanitaires des ondes provenant d'antennes de téléphonie mobile
- Débat d'Orientation Budgétaire 2009
- Fond de compensation de T.V.A. – Mise en place du plan de relance de l'économie
- Acquisition de nouveaux défibrillateurs
- Exploitation thermique des bâtiments communaux – Marché n°2003.14 – Avenant n°3 – Ajout d'une installation de production d'eau adoucie pour la salle de sports Gambetta
- Acquisition à l'amiable d'un immeuble 22 et 24 rue du Progrès
- Acquisition à l'amiable d'un immeuble rue du Général Leclerc – 16 impasse Bayart
- Restaurant scolaire Paul Bert : Restructuration de la laverie – Demande de subvention
- Réforme des équipements commerciaux – Passage en CDAC
- Modification des Commissions Municipales
- CRAC Lille Métropole Communauté Urbaine : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement 2007
- CRAC Syndicat Intercommunal des 3 Villes 2007
- Tarifs du service animation et culture
- Evènement culturel et festif – Insertion de la ville de Lys-Lez-Lannoy dans l'évènement métropolitain « lille3000 – Europe XXL » - « Europe Festive / Lys-Lez-Lannoy » - Signature de convention de partenariat

* * * * *

Madame Le Maire : « Nous allons commencer notre conseil municipal si vous le voulez bien. Mr Coudron. »

Monsieur COUDRON : « Mle Desmulliez a donné pouvoir à Monsieur Vlamynck et Aurélie Caplier a signalé qu'elle arriverait avec un peu de retard. »

Madame Le Maire : « Le secrétariat de séance sera assumé par Thomas Vertain en l'absence d'Aurélié. Vous avez eu sur table trois délibérations ; des délibérations qui ont été discutées en Commission. Certaines commissions ont eu lieu alors que l'envoi des convocations et de l'ordre du jour vous étaient déjà parvenus, nous les avons mises sur table. J'espère qu'il n'y a pas de soucis ? ... Et une délibération qui doit être prise dans l'urgence puisque nous avons reçu la déclaration hier et elle doit être votée pour les tous premiers jours de mars.

Et bien d'abord bonsoir à tous, Mesdames et Messieurs les élus et les Lysois qui sont toujours aussi nombreux dans la salle ainsi que les représentants de la Presse.

Je souhaite comme il est devenu habituel maintenant porter à votre connaissance diverses communications :

- Alors tout d'abord, la première communication concerne la démission de Mr Valverde qui, pour des raisons de santé - (...) oui, un médecin aussi peut-être malade Madame ! - et des raisons professionnelles ne peut plus assumer dans de bonnes conditions son rôle au conseil municipal. Donc comme j'ai fait pour Mr Wacrenier, je vais vous lire quelques extraits du courrier qu'il m'a envoyé - alors si je vous dis « quelques extraits » c'est que c'est un courrier un peu long - *« Par la présente et pour des raisons professionnelles et de santé, je tiens à vous remettre ma démission du Conseil Municipal. Les joies partagées ... - dont je passe - ... le domaine de la santé me tient fort à cœur vous le savez, j'ai confiance en l'équipe constituée pour que la prévention santé soit un pôle déterminant dans la politique de la ville. J'ai confiance en vous et c'est la raison pour laquelle je continue et continuerai à vous soutenir. »*

J'ai donc contacté Mr Truffier qui était le suivant immédiat de la liste. Celui-ci a accepté de rejoindre nos travaux et a accepté de siéger au Conseil Municipal et, comme nous l'avons fait pour Madame Ingelaere lors du précédent conseil, je lui souhaite en votre nom la bienvenue parmi nous. Monsieur Truffier intègre donc le groupe majoritaire présidé par Mr Siemieniecki. On peut peut-être l'accueillir gentiment comme on l'a fait pour Mme Ingelaere. »

Applaudissements

- Vous serez informés lors du conseil municipal de mars prochain de l'ensemble des actes que j'ai pris au nom de la Commune en vertu des vingt-deux attributions qui m'ont été déléguées le 26 mars 2008 pour la durée du mandat. Je propose que soit faite annuellement au mois de mars environ et dorénavant la lecture des actes de l'année.

- Je souhaite revenir également sur la situation relative au SIVU du Petit Prince. En décembre dernier, je vous ai informé que l'année 2008 avait été vive en démarches et travaux pour régler peu à peu les problèmes qui se posaient en terme d'accessibilité et de

sécurité. Il faut quand même se rappeler que l'école du Petit Prince a été ouverte en septembre 2006 avec des avis négatifs de la Commission d'Accessibilité et de la Commission de Sécurité. Depuis que je suis arrivée et que je suis Présidente du SIVU, quand j'ai ouvert ce dossier, c'était un dossier un peu délicat et un dossier qui me tenait beaucoup à cœur pour pouvoir régler ces problèmes puisque c'est une école qui reçoit plus de 300 enfants. Et donc sur les quelques mois depuis notre élection, les problèmes ont été résolus. Il y avait encore deux réserves qui étaient encore à lever en décembre dernier lorsque j'avais fait une première communication sur l'école du Petit Prince. Je peux vous dire que les deux réserves ont été levées, que tous les documents sont partis maintenant à la Commission de Sécurité et à la Commission d'Accessibilité et que nous devrions recevoir cette semaine la levée officielle de toutes les réserves. Les enfants sont maintenant accueillis en toute sécurité et sans problème dans l'école.

Nous avons aussi, toujours pour l'école du Petit Prince, un souci concernant le versement d'un reste de subvention de l'ANRU. Là aussi c'est réglé puisque le solde de la subvention de l'ANRU nous sera versé très prochainement, il est en cours de mandatement. Si je vous en parle, c'est bien parce que le budget du SIVU est alimenté « par nos deux communes » : la commune de Lys et la commune de Lannoy et que rien que cette subvention de l'ANRU nous demandait plus de 2 000 € par mois d'intérêts. C'est donc aussi en passe d'être réglé et nous devrions l'avoir certainement la semaine prochaine ou dans une dizaine de jours au plus tard.

Donc tous les travaux - comme je vous le disais - ont été effectués en janvier. Toutes les réserves sont levées. Je peux vous dire que c'est avec un grand plaisir que je referme ce dossier. C'est un dossier qui m'a posé beaucoup de soucis comme je vous le disais tout à l'heure. Quand on accueille plus de 300 enfants, on veut, on souhaite et il est bien nécessaire et indispensable que ça soit fait dans les meilleures conditions possibles.

- Puisque nous parlons des enfants, je souhaite aussi donner quelques informations concernant la participation des enfants lyssois dans le cadre des séjours de loisirs à la neige.

Nous avons souhaité le 1^{er} octobre dernier faciliter le départ en colonie hivernale pour le maximum d'enfants de la commune et ce avec des tarifs différenciés puisque la participation de la commune prenait pour la première fois en considération les revenus des parents. C'est ainsi que 26 enfants se rendront soit à Megève, soit à Morzine et pourront profiter de ces séjours de vacances d'hiver.

Notre fierté vient quand même - et ça il faut le souligner - que, parmi les 26 enfants qui vont partir, 20 sont les enfants des familles qui sont dans les barèmes les plus bas du quotient familial. Je vous rappelle que précédemment nous donnions 291 € à toutes les familles dont les enfants souhaitaient partir ; maintenant, depuis la délibération de l'an dernier, l'échelonnement de la part de la Mairie va de 150 € pour les familles avec des ressources plus importantes jusque 450 € pour des familles dont le quotient familial est de moins de 400 €. Et donc dans les deux premières tranches, moins de 400 € et la tranche de 400 à 1000 €, c'est 20 enfants qui partent grâce à la décision que nous avons prise.

Cela confirme donc que cette mesure répond à un besoin que certaines familles attendaient, un petit coup de pouce pour que leurs enfants puissent profiter de la montagne.

- Je profite également de notre Conseil pour saluer devant les élus un engagement d'un nouvel acteur dans la vie sportive lyssoise ; à savoir le partenariat qui a été établi en ce début d'année 2009 entre Dalkia, le Club Pongiste Lysois et Lille Métropole. Il y a eu d'abord une démarche de rencontre à trois, entre le club présidé par Monsieur Briffeuil, Dalkia et la ville de Lys qui était représentée par Eric Haustrate, Frédéric Pauwels et Bertrand Moreau, afin que l'équipe Pro A Dames, fleuron du sport à l'échelle métropolitaine, soit soutenue dans sa présence en championnat de France et que ce club puisse continuer d'incarner des valeurs du sport ; c'est-à-dire celles de l'excellence combinées à l'ouverture de la pratique sportive par le plus grand nombre. Ce qui fait du Club Pongiste Lysois un club citoyen dans notre ville.

Qu'un acteur privé, en ces temps de difficultés économiques qui n'échappent à personne, rejoigne notre collectivité pour le soutien à la vie sportive locale, il faut le saluer comme il se doit. Plus les acteurs seront nombreux sur ce terrain, plus la pratique sportive sera encouragée dans notre ville.

- Certains d'entre vous ont également été informés en commissions *Urbanisme* et *Finances* notamment, à la mi-janvier, que Lille Métropole Habitat donc LMH, l'Office Public de l'Habitat Métropolitain m'a adressé la position arrêtée par son comité d'engagement sur une opération de réhabilitation et de construction dans le quartier des rues Péri et Desplechin. Six maisons vont être réhabilitées. Trois vont être construites. Sur les six maisons, quatre appartiennent à la ville et vont donc être cédées à LMH.

Il nous est apparu que l'option de la cession de ces maisons abîmées par le temps et fermées depuis quand même quelques années était à privilégier pour des raisons évidentes. Nous avons ainsi préféré cette solution à celle du bail à réhabilitation.

Je peux dire quelques mots, si vous le souhaitez, du *bail à réhabilitation* ? C'était aussi une autre possibilité. C'est-à-dire que LMH faisait les travaux, louait les maisons. Nous, nous restions propriétaires mais pendant 25 ans, nous n'avions aucun regard et nous n'avions aucunes ressources venant de ces maisons. Donc la solution qui nous paraissait la plus équitable et pour ne pas bloquer pendant 25 ans le « rapport » de ces maisons était donc de les céder à LMH ; ce qui est en phase d'être accordé.

Nous avons également souhaité aller plus loin en voulant être exemplaire en matière de construction et de réhabilitation dans le domaine des économies d'énergie et en souhaitant également qu'une de ces maisons soit adaptée à des familles avec des personnes en situation de handicap. Et tous nos souhaits ont été pris en compte par LMH.

En réhabilitant ces maisons, en leur redonnant vie, nous allons améliorer l'îlot avec des jardins qui sont parfois à l'état de friche abandonnée ainsi que résorber un espace vide en face de l'église St Luc. Cette « dent creuse » - comme le dit souvent Amaury - sera, en effet, concernée par la construction des trois maisons. (...) Et bien oui, on a des expressions comme ça ! Cette opération sera mixte. Là aussi c'est une de nos fiertés en terme de typologie puisque nous aurons à la fois et pour la première fois - je pense à Lys - du locatif social en type P.L.A.I.. Alors le type « P.L.A.I », c'est une location très sociale, avec des loyers

extrêmement bas et à l'accession sociale à la propriété. Il y aura sur ces 9 maisons une mixité exemplaire. C'est la meilleure manière d'ailleurs cette mixité pour que tout un quartier et ses habitants y vivent bien.

La ville, les adjoints et moi-même accompagnés du LMH iront bien entendu dans une démarche qui est devenue maintenant habituelle à la rencontre des habitants du quartier pour leur présenter ce projet. Avec cette opération, nous allons concrétiser notre détermination à répondre aux besoins exprimés par des familles lyssoises de trouver un toit et nous le faisons en ayant la volonté de le faire avec qualité.

- Je souhaite terminer mes communications en abordant la question de la mobilité ; c'est-à-dire des transports ! Nous savons tous que nous sommes dans une partie du territoire qui n'est pas toujours très bien desservie par les transports. C'est pourquoi je souhaitais avoir cette communication ce soir au Conseil Municipal puisque vous le verrez un peu plus tard, pendant le déroulement de cette soirée, ça reviendra plusieurs fois lors de nos débats et des présentations.

Donc le 16 janvier, il y a eu un grand débat communautaire sur la mobilité avec des élus, des usagers, des acteurs du monde économique et sur la question majeure pour le devenir de notre métropole et de notre commune, avec deux idées clés qui seront ressorties de ce débat et qui donneront lieu au printemps à une délibération cadre sur les transports.

D'abord l'idée que le développement va se déployer autour des axes de transports. C'est autour des grands axes existants ou à organiser comme dans notre commune qu'il faut développer et aménager la ville pour ces activités économiques et habitat. Ensuite se fixeront des objectifs de mobilité correspondant à la vision de la ville qui soient solidaires et durables dans son développement. Je souhaite vous informer que notre ville s'est engagée pour porter plusieurs projets qui vont dans le sens d'accroître la desserte en transport en commun pour notre commune. J'ai ainsi fait part à Eric Quiquet, premier vice-président de la Communauté Urbaine, en charge des transports et au Maire du territoire roubaisien de la nécessité de penser à long terme l'avenir de la route départementale 700. C'est ainsi que nous portons le projet d'un mode de transport collectif qui irriguerait la deuxième voie de cet axe routier qui est à l'étude, avec peut-être – dans ce que nous avons proposé – des dessertes de transport en commun pendant les heures qui sont le plus fréquentées : le matin, le soir, et qui posent de gros problèmes pour tous ceux qui empruntent cette RD 700. L'axe est bien souvent saturé et il en va donc de la qualité des déplacements et de l'avenir même du droit à se déplacer dans notre bassin de vie. C'est pour cela que j'ai déposé une contribution que j'ai formulée au nom de la ville dans le cadre de ce grand débat et que nous porterons dans la démarche des contrats de territoire que je présenterai ensuite.

J'ai souhaité et j'ai demandé à la Communauté Urbaine de nous remettre une trentaine de dossiers qui avaient été présentés par Lille Métropole Communauté Urbaine sur les résultats de l'étude du déplacement. Je vous les ai mis sur table et vous verrez qu'il y a vraiment dans ce dossier beaucoup de travail à faire, beaucoup d'axes à réfléchir, pour que tous les territoires soient mieux desservis. Si on veut redonner vie, faire revenir de l'emploi, accueillir des nouveaux habitants, développer notre offre d'habitation, il faut bien entendu avoir là aussi des transports en commun qui nous suivent, qui nous aident. Il sera très difficile de proposer du travail - je pense par exemple sur le site Stein - si nous ne sommes pas aidés.

Nous le serons - je pense - par la desserte des transports en commun pour pouvoir amener les employés à venir travailler sur ce site.

Je pense avoir fait le tour de toutes les communications que je voulais vous faire et nous allons poursuivre - si vous le voulez bien - par l'approbation du procès-verbal de la séance du mois de décembre. »

➤ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2008

Madame le Maire : « Est-ce qu'il y a des remarques ? »

Monsieur CHABASSE : « Dans la délibération concernant la construction d'un plateau multisports de plein air au parc Maréchal, dans les résultats il y a eu 25 voix pour et 7 abstentions. J'ai le regret de dire qu'il y a eu en fait 8 abstentions, Madame CHABANNE ayant participé au vote en même temps que nous et s'étant abstenue. »

Madame le Maire : « Et bien Monsieur nous changerons, nous vérifierons et nous ferons le nécessaire pour changer cette délibération. »

Monsieur CHABASSE : « Merci Madame. »

VOTE : Unanimité

➤ 1 – PRESENTATION DE LA DEMARCHE DES CONTRATS DE TERRITOIRE ENTRE LMCU ET LES COMMUNES

Madame le Maire : « J'ai souhaité vous présenter ce dont on commence à parler beaucoup les contrats de territoire. Si j'ai souhaité vous le présenter, c'est parce que je trouve utile, indispensable que tous les élus d'une commune soient au courant de ce que sont les contrats de territoire puisque c'est une nouvelle démarche qui est mise en place par LMCU. Il est indispensable que tous les élus puissent travailler sur ces contrats de territoire et savoir effectivement de quoi il en ressort et ce que ça va pouvoir amener à nos territoires. »

Monsieur CHABASSE : « Nous essayons de trouver dans notre dossier, dans les documents ? »

Madame le Maire : « Nous avons encore eu une réunion ce matin et donc c'est quelque chose qui est tout neuf. C'est là simplement - si je puis dire - une information que je souhaite faire en toute démocratie, pour que tout le monde soit au courant du travail qui est fait par la Communauté Urbaine. Voilà, c'est simplement une information pour que tous puissent réfléchir, participer à ces contrats de territoire. Quand on aura et vous aurez très

régulièrement – je pense – dans la Presse des communications sur ces contrats de territoire, il me semble très important que tout le monde sache de quoi on parle et ce que cela comporte. C'est une simple information que j'ai tenue à faire en toute démocratie.

Lille Métropole Communauté Urbaine a été divisée en huit territoires. Nous faisons partie du territoire roubaisien qui comporte 9 communes : Wasquehal, Croix, Roubaix, Wattrelos, Leers, Lys Lez Lannoy, Lannoy, Hem et Toufflers.

Alors il me semblait aussi important de rappeler les compétences de Lille Métropole Communauté Urbaine puisqu'il y a un an que nous sommes installés et puis c'est toujours bon de se remémorer toutes les compétences communautaires. Donc le transport – je vais vite passer, je vous laisse le temps de le lire – la voirie, la signalisation, le stationnement, l'urbanisme, l'eau et l'assainissement, les résidus urbains, le foncier, le marché d'intérêt national de Lomme et les crématoriums. Et depuis 2000 se sont ajoutées des nouvelles compétences qui sont : le développement économique, les équipements et réseaux d'équipements sportifs et culturels, le soutien et la promotion des grands évènements, le patrimoine naturel et paysager, l'habitat, l'aire d'accueil des gens du voyage.

Alors les contrats de territoire ! C'est une nouvelle démarche de gouvernance qui a été mise en place. Elle a été voulue par la Présidente et a été soutenue majoritairement par les élus de la Métropole. Ces contrats de territoire sont mis en place afin que l'action et l'esprit communautaire rayonnent plus lisiblement dans nos communes et pour leurs habitants. Il est vrai que tous les habitants qui sont de Lille Métropole Communauté Urbaine savent que LMCU s'occupent de la voirie, des transports, etc mais ces contrats de territoire sont aussi pour que la Communauté soit lisiblement plus proche – elle l'est déjà – mais encore plus proche des habitants et des problèmes des territoires et de ceux que les habitants de ces territoires peuvent trouver.

On va donc passer au pilotage politique. Comme vous pouvez le voir, c'est piloté par deux vice-présidents : Henry SEGARD qui est vice-président à la Gouvernance, René VANDIERENDONCK qui est vice-président à l'Urbanisme et l'Aménagement de la Ville Renouvelée. Il y a aussi un comité de pilotage communautaire qui est fait par ce que nous appelons entre nous le G10, c'est-à-dire les 10 premiers vice-présidents et la Présidente bien entendu. Comme je vous le disais, c'est aussi l'expression d'une nouvelle façon de travailler et d'une nouvelle gouvernance, renouveler et renforcer les relations entre Lille Métropole et les communes, affirmer et clarifier le rôle d'impulsion de Lille Métropole, renforcer la place des communes dans l'émergence d'une identité métropolitaine, améliorer la visibilité d'interventions communautaires et mieux répondre aux citoyens dans le cadre d'une démarche participative.

Alors les *objectifs*, c'est ce qui est important :

- Pour chaque territoire, un contrat construit sur des projets identifiés et validés ensemble.
- Mettre en cohérence les compétences de Lille Métropole et des communes autour des enjeux partagés.

- Inscrire des actions déjà engagées. Il est bien évident que les actions qui sont déjà mises en place par la Communauté Urbaine ne seront pas arrêtées ni supprimées. Toutes les actions engagées continuent.

- Mettre en place de nouvelles actions et des études préfigurant des projets futurs et articuler les contrats avec, bien entendu, un programme financier pluriannuel.

La méthode :

- Chaque territoire a un référent qui est un lien permanent entre les instances de pilotage communautaire et les communes.

Je voulais vous annoncer qu'avec le soutien des nombreux maires de notre territoire roubaisien, Martine Aubry et Henry Segard ont souhaité me confier cette mission. J'ai donc été désignée pour être le pilote, l'élue référente ... correspondante puisque référente, je sais que ça fait grincer un peu de dents - pour porter auprès de la Communauté Urbaine et auprès du G10 tous les projets qui découleront des réunions que nous sommes en train de faire.

- Un diagnostic partagé pour identifier le profil des territoires, valoriser ses atouts. Comment maîtriser les risques et saisir les opportunités et une vision commune et c'est ça qui est important du territoire, une cohérence des priorités d'action de Lille Métropole et des communes.

Le contenu des contrats :

- Des actions d'initiatives communautaires pour des projets d'intérêts métropolitains, directement liées aux compétences communautaires bien sûr et accompagnées par une ou plusieurs communes. C'est bien tout le sens de ces contrats de territoire. Le sens de ces contrats de territoire, c'est donc de trouver dans chaque territoire des actions, des projets qui ne répondront pas qu'à une seule commune mais à plusieurs faisant partie du territoire. Donc des projets portés par une ou plusieurs communes dont la mise en œuvre sera accompagnée par Lille Métropole,

- Et des actions relevant de l'assistance aux communes en mobilisant les moyens de Lille Métropole auprès des communes dans les domaines où de fortes attentes sont exprimées.

Les critères : je vous les laisse lire. Ce qui est important maintenant aussi c'est le calendrier !

Le calendrier :

Parce que c'est une démarche qui est déjà engagée depuis plusieurs mois. Cela a été présenté en Conseil de Communauté le 25 septembre dernier et les contrats de territoire ont donc été mis en place, votés, décidés le 25 septembre ; c'est-à-dire la division des territoires. Tous les élus de la Communauté ont reçu ensuite une lettre de la Présidente, les Maires et les conseillers communautaires. Nous avons ensuite reçu également une lettre de cadrage très importante d'Henry Segard et de René Vandierendonck et une première rencontre territoriale a eu lieu pour notre territoire à Leers en novembre.

Une seconde rencontre très importante a eu lieu ce matin. J'ai eu la première rencontre comité de proximité qui ne concernait que ... A Leers, c'était la présentation aux élus de ce qu'étaient et de ce que vont être les contrats de territoire. Ce matin, on entrait dans le vif du sujet – si je puis dire – puisque a eu lieu la première réunion que j'ai présidée sur le diagnostic de notre territoire et sur ses enjeux, sur ce qu'on veut y voir développer, ce qu'on veut y faire. Alors là je vais parler plus de notre commune. C'est un rôle un peu difficile ce matin parce qu'en tant qu'élue référente, je devais rester très neutre et ne pas mettre en avant notre commune puisque je suis là pour représenter les neuf communes du territoire roubaisien et pour porter leur parole. C'est donc Bertrand Moreau et Amaury Buino qui ont représenté la commune.

Bien entendu on va vous donner quelques pistes qu'on a lancées ce matin. Outre Stein – on ne revient pas là-dessus, tout est engagé et j'aurai l'occasion de vous communiquer plus longuement d'ici quelques semaines – nous avons parlé de notre priorité pour les transports et pour la desserte de notre territoire. Nous avons eu ce matin une carte qui est très explicite – j'aurais dû penser à vous la mettre – on y voit que les villes Croix, Wasquehal, Roubaix, une petite partie de Wattrelos sont très bien desservies. Tout ce qui est de notre côté l'est très mal ! Et donc ça fera partie de ce que nous, nous allons porter pour la ville de Lys dans ce contrat de territoire sur les améliorations et sur ce que qu'on veut mettre en place.

Nous avons aussi parlé d'un agenda 21 qui pourrait être intercommunal. Ça, on en a souvent parlé entre nous et dans les commissions qui sont présidées par Aurélie Caplier. Un agenda 21 dans chaque commune, c'est très très lourd à porter. Si plusieurs communes pouvaient travailler ensemble et le mettre ensemble en place, ça se fera plus rapidement et plus facilement. Cela a été présenté aussi ce matin.

Nous avons aussi présenté un projet qui nous semble tout à fait correspondre à ce qu'on attend des contrats de territoire, c'est-à-dire la Piscine des 3 Villes puisque la Piscine des 3 Villes, comme son nom l'indique, est à 3 villes partenaires mais sert aussi à énormément d'enfants – je prends les enfants de Willems, de Leers, de Lannoy, de Toufflers, etc ... Ça fait donc vraiment partie de ce que peut nous apporter un contrat de territoire puisque c'est vraiment un projet intercommunal qui englobe tout le territoire roubaisien.

Et nous avons aussi évoqué un tout début – alors on y va vraiment doucement mais c'est en cours de discussion – d'un partenariat possible avec Lannoy et Toufflers pour la salle de l'Eden. Là aussi, ça pourrait permettre d'avoir une salle de spectacle intercommunale avec des programmations qui pourraient également servir à d'autres communes. Mais là c'est vraiment un tout début de réflexion. Nous en avons dit quelques mots à Messieurs Adyns et Colin mais là aussi ça pourrait faire partie des contrats de territoire. Ça rentre vraiment dans la logique et dans ce que doit être pour nous un contrat ; c'est-à-dire des projets bien précis mais qui répondent à l'ensemble d'un territoire et pas seulement à une commune.

La concertation :

Les comités de pilotage politique, c'est ce que je vous disais et qui ont eu lieu ce matin pour la première fois. Ensuite, je remonterai à des rencontres territoriales avec Henri Segard et René Vandierendonck. Puis ensuite seront présentés le diagnostic, les projets et les

enjeux – ce que je vous disais tout à l’heure – aux G10. Il va y avoir deux ou trois conseils de communauté qui ne porteront que sur les contrats de territoire. Ces contrats de territoire et il me semble important de vous le dire, devront être finalisés pour la fin de l’année 2009 afin de mettre en place très vite les projets qui seront retenus – tous les projets ne seront pas forcément retenus – et pouvoir très vite pour la Communauté Urbaine être au plus près des habitants et apporter le plus de la Communauté Urbaine pour la vie du territoire et des habitants.

Après, vous avez le *plan d’action*, la *mise en œuvre* – ça je vous laisse peut-être lire.

Nous sommes aidés aussi et heureusement dans cette tâche par des relais territoriaux qui nous ont été désignés pour chaque territoire. Nous, c’est Madame Darce et Monsieur David Vaillant qui vont suivre avec nous, et avec moi plus précisément, tout ce travail qui va se faire tout au long de l’année.

Voilà, je pensais important de vous présenter cela. C’est peut-être un peu long mais je trouve important de vous présenter. Comme je le disais tout à l’heure à Monsieur Chabasse, c’est en toute démocratie, en toute lisibilité. Il est important que les communes soient au courant du travail communautaire qui est fait et de ce que la Communauté Urbaine peut apporter de plus pour le bien-être de nos habitants.

Alors on poursuit l’ordre du jour. »

► 2 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A L’ECOLE MARIE CURIE

Madame BERGEM : *Lecture de l’avis*

Madame Le Maire : « Alors vous en avez déjà parlé en commission avec Madame Bergem. Ce que nous avons surtout demandé, c’est de surseoir à la décision qui doit être prise demain puisque les inscriptions pour la prochaine rentrée de toutes les écoles lyssoises ne font que commencer et ont lieu jusqu’au mois de mai. Et donc jusqu’en mai, il pourra y avoir d’autres inscriptions qui viendront s’ajouter. Bien sûr, tout un travail a déjà été fait - vous vous en doutez bien - auprès de l’Inspection Académique. Quand l’Inspecteur d’Académie m’a envoyé un courrier me disant qu’il envisageait de fermer une classe, il y a eu plusieurs échanges de courrier tout de suite puis plusieurs rencontres avec Madame Capelain. Il y a donc eu plusieurs démarches qui ont été faites. Nous avons rencontré aussi les parents d’élèves. Il nous semble important et c’est ce que je souhaite mettre en avant, il y a peut-être moins d’enfants, il y aura peut-être – parce que ce n’est pas sûr ! – mais nos enfants ne sont pas que des nombres et moi, ce que je vois, ce sont les enfants. C’est toute l’éducation qu’ils peuvent recevoir dans une école, même une école maternelle. Je sais que ça fait sourire quelques uns quand on a parlé des écoles maternelles, mais bon ... je ne reviendrai pas sur les propos d’un ministre. L’école maternelle est une vraie ouverture vers la vie et une vraie ouverture vers la sociabilisation. C’est un vrai travail, ce n’est pas une « garderie ». Il faut arrêter, c’est vraiment un travail d’éducation qui est fait auprès des petits. Tous les enseignants de primaire nous disent qu’ils voient tout de suite la différence

des enfants qui ont fréquenté l'école maternelle ou des enfants qui l'ont fréquentée plus tard et ou qui rentrent directement en primaire.

C'est donc un vrai souci. Par cette démarche, nous souhaitons non seulement garder toutes les classes ouvertes ... et nous savons tous très bien que lorsqu'une classe est fermée, il est très difficile de la rouvrir ensuite. C'est une vraie démarche que nous voulons faire pour la qualité de l'enseignement qui est donnée dans cette école comme dans les autres écoles lyssoises. C'est aussi une petite école qui est bien implantée dans la commune. C'est un lien social, elle a un rôle aussi très important dans le quartier. Et donc nous souhaitons ce soir vous proposer ce vœu, avoir votre avis. Si vous en êtes d'accord, si ce vœu est adopté ce soir, nous le faxerons dès la fin du Conseil Municipal, ce soir, à l'Inspection d'Académie. J'espère qu'il sera signé par tous et fera l'unanimité. »

Micro non branché

Madame Le Maire : « Je vous remercie. Nous allons donc passer au vote. »

VOTE : Unanimité

Madame Le Maire : « Je vous remercie beaucoup de cette unanimité et nous allons donc le faxer dès ce soir.

Un second avis vous est proposé. Je laisse Monsieur Deffayet l'exprimer. »

<p>➤ 3 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AUX EFFETS SANITAIRES DES ONDES PROVENANT D'ANTENNES DE TELEPHONIE MOBILE</p>
--

Monsieur DEFFAYET : « Je pense que le sujet est d'actualité. On en entend parler sur les ondes téléphoniques, radiotélévisées à propos des problèmes supposés que pourraient causer les antennes des opérateurs téléphoniques. Alors un peu d'histoire : je dirai que l'ONS a émis un avis en juin 2000, donc ça fait déjà 9 ans. L'A.F.S.S.E.T. en a fait un en 2005 en se basant sur les études antérieures. On a donc quand même des avis en santé qui datent un peu et depuis les opérateurs continuent à multiplier les antennes.

Maintenant l'Association des Maires de France avait fait quand même avec les opérateurs un guide des bonnes pratiques. Dans ce guide, il était recommandé, suggéré qu'au niveau local il y ait des accords avec les opérateurs téléphoniques. C'est ce qu'a fait Lille en septembre dernier. Et LMCU, en décembre, a émis aussi un vœu pour travailler avec les opérateurs et avec la Préfecture pour en savoir plus et pour pouvoir déclencher des études si nécessaire. C'est donc le but de ce soir. Evidemment, il ne s'agit pas d'enlever toutes les antennes de la commune, de ne plus avoir d'antennes. Ça pourrait brouiller l'écoute de nos concitoyens et ça on ne le veut pas non plus. Il s'agit simplement d'être attentif et donc de voir si tout va bien se passer avec les opérateurs. Est-ce qu'il y a des questions sur cet avis ? »

VOTE : Unanimité

Madame le Maire : « Nous allons donc entamer le débat d'orientation budgétaire. Je voulais vous rappeler que le point suivant de notre conseil ne nécessite ni vote, ni décision. C'est un débat sur les orientations à donner à notre budget.

Je souligne aussi que nous avons souhaité avec Bertrand Moreau proposer au Conseil Municipal plus qu'un tableau comme cela se faisait habituellement mais un véritable travail que vous avez reçu avec les convocations à l'ordre du jour ; un véritable travail de synthétisation et d'orientation pour plus de transparence et de lisibilité.

Il ne s'agit donc pas ce soir de débattre avec précision du budget. Je vous rappelle que le budget sera débattu, proposé et voté le 25 mars prochain. Il s'agit de débattre sur les grandes orientations que l'on souhaite donner au prochain budget de notre commune. Simplement, rien de plus, rien de moins !

D'ailleurs ces grandes orientations, c'est un choix que l'on fait et que l'on fera, un choix de ville pour aujourd'hui, un choix de ville pour demain. Quel horizon pour Lys ? Quelles priorités au service des lyssois ? Les positions de chacun doivent être assumées au regard de la nécessité d'agir en temps de crise et des besoins des citoyens de notre ville. Je souhaite remercier l'accompagnement de Madame Rasson, Directrice des Finances, de Madame Picavet, Directrice des Services Techniques et des autres chefs de service autour de Mr Moreau, Mr Buino, de Monsieur Coudron et des autres adjoints que je tiens à féliciter pour le travail qu'ils ont effectué pour leur premier budget. Je laisse la parole à Mr Bertrand Moreau. »

➤ 4 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

Monsieur MOREAU : « Merci Madame Le Maire. Bonsoir à toutes et à tous ! J'espère être assez long pour que cela soit clair et pas trop long pour ne pas vous endormir.

Je compte vous présenter ce débat d'orientation budgétaire en 3 parties. Les parties que peuvent retrouver les élus dans leurs documents et que nous avons étudiés en commission il y a quelques jours :

- Une première partie qui porte sur l'environnement général, qui évidemment a des conséquences, des répercussions sur notre commune en terme financier.
- Une seconde partie qui concerne les tendances de nos finances locales. Madame Le Maire l'exprimait parfaitement il y a quelques secondes. Il s'agit bien de tendance, de masse globale ; on n'est pas encore dans le vote du budget.
- Et enfin en troisième partie qui sera très courte – vous le verrez – et qui sera consacrée donc à ce que j'ai appelé la nouvelle gouvernance financière et les perspectives budgétaires sur l'ensemble du mandat pour notre commune.

Alors que peut-on dire pour la première partie, c'est-à-dire l'environnement général de Lys Lez Lannoy ? Comment pourrait-on le qualifier ? Et bien, c'est très simple et très

franchement, ce n'est pas un scoop, on peut le qualifier d'environnement préoccupant, particulièrement incertain. Je ne vous fais pas de dessin mais il est bien évident que très malheureusement, la crise ne s'est pas arrêté aux portes de Lys Lez Lannoy et impacte directement la Commune. La Ministre des Finances a annoncé il y a quelques jours que la France était en récession, à l'instar de beaucoup d'autres états et directement – je ne vais pas vous évoquer tout ça dans le détail – sont impactées nos entreprises et particulièrement dans le secteur de la vente à distance, l'automobile ... C'est-à-dire des pans entiers de nos entreprises, de notre industrie qui sont en danger réel.

Ce repli important d'activité est naturellement accompagné d'un chômage et également d'une certaine incertitude en ce qui concerne la durée de cette crise financière et son évolution et une incertitude sur la portée du plan de relance qui a été mis en place par le Gouvernement. Quelles sont les conséquences directement pour la commune ? Elles sont bien simples, elles sont - d'une part - une demande plus importante de la part de nos habitants, une demande de services, des besoins sociaux compte-tenu de cette crise. Le corollaire c'est une déduction assez significative d'un certain nombre de nos recettes et particulièrement les recettes directement liées à la croissance économique. Je voudrais évoquer la principale : c'est-à-dire celle qui touche les transactions immobilières puisque nous avons déjà enregistré en 2008 un manque à gagner de 7 000 € sur ces frais de mutation. On évalue le manque à gagner pour l'année 2009 à 80 000 €. Les notaires nous disent que l'on doit compter avec environ 20 % de moins de transactions immobilières, donc - vous le voyez - moins 80 000 € environ pour cette année. Bien entendu, il s'agit d'évaluation.

Quels sont les autres facteurs exogènes qui viennent impacter directement nos finances et nos budgets ? Ils sont évidemment nombreux :

- Le premier que je voudrais évoquer et que j'évoquerai tout à l'heure - puisqu'il va faire l'objet d'une délibération - c'est le plan de relance. Je l'évoquais il y a quelques minutes, il a été mis en place par l'Etat qui eut une réponse nécessaire mais pas suffisante à mon goût en ce qui concerne notamment les collectivités locales, puisque celles-ci sont largement oubliées dans ce plan de relance alors qu'elles représentent 73 % de l'investissement public dans notre pays. Je pense que c'est un oubli malheureux. Cependant – et quand c'est bien il faut le dire – ce plan de relance comporte une mesure qui est particulièrement intéressante pour les collectivités et qui prévoit le remboursement anticipé du fond de compensation de la TVA. En deux mots : vous savez que la commune paie la TVA et que cette TVA est remboursée mais deux années après par l'Etat. Elle n'est pas remboursée d'ailleurs à 19.6 %, c'est à dire à la hauteur de la paye mais elle est remboursée à hauteur de 15.482 %, donc l'Etat en prend une petite partie au passage. La mesure que prévoit ce plan de relance c'est d'anticiper ce remboursement. Vous le voyez, ce n'est pas de l'argent frais nouveau qui arrive, c'est une anticipation. C'est donc une mesure que l'on pourrait qualifier d'une mesure de trésorerie. C'est une anticipation qui est la bienvenue car elle nous permet de repousser l'emprunt. Je n'en dis pas plus sur ce sujet-là puisque nous avons une délibération qui porte sur ce sujet précis et qui va suivre directement ce débat d'orientation budgétaire.

- Second facteur exogène, celui-là majeur : c'est la réduction cette fois très significative des concours de l'Etat. Ces concours de l'Etat sont très clairement inscrits à la

baisse. Ce n'est pas neutre puisqu'ils représentent près de 20 % de nos recettes donc - vous voyez - c'est du lourd, on parle de chose importante.

Pour vous donner quelques illustrations et pour les recettes les plus importantes qui nous viennent de l'Etat, nous allons enregistrer cette année une réduction de 20 000 € en ce qui concerne la dotation générale de fonctionnement qui est la dotation la plus importante que nous verse l'Etat et également une réduction de recettes en ce qui concerne la dotation de compensation de la taxe professionnelle, celle-ci de l'ordre de 13 000 €. En revanche la DSU, Dotation de Solidarité Urbaine, est inscrite à la hausse : une hausse de 2 %, donc assez minime puisque nous aurons 8 500 € de plus. Vous voyez d'un côté moins 33 000 €, de l'autre côté plus 8 500 € pour 2009.

- Autre élément extérieur qui vient impacter directement nos finances, c'est évidemment l'évolution de l'inflation. Ce qu'il faut savoir c'est que - vous vous souvenez, vous connaissez tous l'évolution de l'indice des prix plus ou moins et en tout cas c'est grande tendance ! - l'indice des prix a augmenté très fortement dans la première partie de l'année 2008 et puis, avec la crise, cet indice des prix a décéléré. Ce qu'il faut savoir, c'est que pour les collectivités cet indice des prix n'est pas le même que celui que vous vous connaissez en tant que ménage. On parle de « panier du Maire » - vous savez, on parle de « panier de la ménagère » pour les ménages, on parle de « panier du Maire » pour le Maire - qui a été évalué - la dernière évaluation dont on dispose date de 2008 - à hauteur de 3.7 % donc qui reste significative. On peut penser qu'on est un peu inférieur compte-tenu des dernières évolutions mais ce sont les derniers chiffres dont on dispose. Cela signifie que, pour la commune, comme cette inflation n'est pas prise en compte par l'Etat, cela fait un manque à gagner important puisque le calcul est de moins 110 000 € qui viennent s'ajouter à l'ensemble de ces réductions.

- Autre facteur exogène : les résultats du nouveau recensement. La commune a connu un nouveau recensement. Nous avons enregistré en 2009 une perte d'habitants assez significative d'ailleurs malgré une politique dans les années passées de construction systématique mais semble-t-il pas adaptée à la demande lysoise. Cette perte d'habitants nous amène aussi à enregistrer pour 2009 une perte financière puisqu'un certain nombre de concours sont versés au prorata du nombre d'habitants. On estime cette perte à 21 000 €.

- Incertitudes également sur les transferts de compétences : vous savez que l'Etat très régulièrement depuis de nombreuses années - ce n'est pas nouveau - prévoit, organise des transferts de compétence ; c'est-à-dire des choses qu'il faisait, il demande tout simplement aux communes de le faire mais il ne donne pas toujours l'argent qu'il faut pour le faire correctement. Une illustration, un exemple : les passeports biométriques. On sait que c'est une mesure qui va nous coûter très cher. Certaines communes sont des communes pilotes et les premières expériences qui remontent nous montrent effectivement que c'est extrêmement onéreux pour les communes et que l'Etat ne rembourse pas à concurrence ces nouveaux frais engagés.

- Enfin, dernier facteur exogène : les relations financières que nous avons avec Lille Métropole Communauté Urbaine. Vous savez que nous percevons de la part de la Communauté Urbaine deux dotations. La première est une dotation de solidarité communautaire ; celle-ci est en hausse de 2,62 %. Donc vous voyez une hausse mais ça ne reste pas énorme et par ailleurs, ça reste inférieur à l'inflation mais enfin c'est une hausse

malgré tout, pour un total de 220 275 €. Et une seconde dotation que nous recevons de la Communauté Urbaine l'attribution de compensation qui, elle, enregistre une progression de 0,18 %, autant dire quasiment rien du tout.

Voilà en ce qui concerne les facteurs exogènes. Et puis s'est ajouté à ses éléments un nouvel élément, une nouvelle étape extrêmement importante suite à la dernière déclaration de notre Président de la République qui porte sur la taxe professionnelle. Vous avez tous entendu – je pense – que le Président de la République souhaitait – ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'on l'entend car cela avait déjà été annoncé par le Président Chirac en 2004 – l'annulation de la taxe professionnelle. Alors nous, nous ne touchons pas la taxe professionnelle depuis le passage en taxe professionnelle unique puisque c'est la Communauté Urbaine qui la perçoit. Cela dit, on se demande si la Communauté Urbaine perd ses 395 millions par an de taxe professionnelle, comment va-t-elle nous aider ? et surtout – c'est pour ça un peu la double peine des communes parce que la Communauté Urbaine ne va plus être en mesure de nous aider si ça se pérennisait – et surtout je ne sais pas ce qu'il adviendrait des deux dotations que je viens d'évoquer, la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation, qui représentent quand même plus de 2 millions pour notre commune et qui nous sont versés par la Communauté Urbaine. Donc un doute, une incertitude extrême, une très forte inquiétude, préoccupation – de l'ensemble des élus d'ailleurs, dans l'ensemble des collectivités territoriales et bien au-delà des formations politiques, des partis politiques – une extrême inquiétude quant à l'avenir de cette taxe professionnelle. L'Association des Maires de France s'en est fait l'écho encore tout à fait récemment.

Et enfin dernier facteur exogène mais que j'indique sans qu'il n'ait de conséquence majeure pour notre commune : c'est une certaine raréfaction de l'emprunt. C'est-à-dire, il est pour certains en tout cas de plus en plus difficile d'emprunter mais je vous dirai pourquoi, en ce qui concerne notre commune, nous ne sommes pas confrontés directement à cette difficulté.

Donc vous voyez un environnement général plutôt morose et on ne vit pas dans une bulle à Lys Lez Lannoy. On est complètement impacté directement par l'ensemble de ces évolutions et pour bien vous le montrer, j'ai souhaité qu'elle soit chiffrée, même si ce sont des évaluations pour vous donner un ordre d'idées. Alors ce que je disais, l'inflation : moins 110 000 € ; il faut savoir que moins 110 000 €, c'est 2, 2,5 points d'impôts. Donc on n'est pas sur des petites sommes, des petits montants.

Alors face à cette situation qui nous est donnée et qu'on aurait évidemment souhaité qu'elle soit différente, quelle est la situation financière de Lys Lez Lannoy ? Si on devait retenir deux idées en ce qui concerne notre situation financière, ce serait les suivantes :

- en fonctionnement, nous connaissons une situation extrêmement tendue, extrêmement contrainte,

- en investissement en revanche, nous disposons d'un peu plus de marge de manœuvre.

Ça ce sont les deux idées essentielles qu'on peut retenir de ce débat et dont la façon dont va s'engager ce débat.

En ce qui concerne la section de fonctionnement dans un premier temps, je vous disais à l'instant, elle est extrêmement contrainte, à l'instar de nombreuses collectivités territoriales. Cette section est soumise à de très très fortes tensions. Notre autofinancement brut est évalué à 327 000 € et surtout, notre autofinancement net – net, c'est-à-dire ce qu'on épargne une fois qu'on a remboursé le capital – est négatif puisqu'il est à moins 907 733 €. Vous voyez ! Ça illustre parfaitement les difficultés dans notre section de fonctionnement : moins 900 000 €.

Alors pour cette année, ça ne va pas poser de problèmes majeurs puisque, même si nous héritons en fonctionnement d'une situation extrêmement contrainte, cette section de fonctionnement peut-être équilibrée partiellement par les excédents de 2008, à hauteur de 774 144 € et également par un certain nombre de recettes d'investissements qui vont nous permettre d'équilibrer cette année cette section ; recettes notamment qu'a évoquées Madame Le Maire puisque nous allons vendre une partie de notre patrimoine pour l'opération Desplechin qui était indiquée tout à l'heure.

Enfin, comme vous le voyez, ce n'est pas une opération qui va se répéter tous les ans et on voit bien que cet « afflux d'argent », malheureusement, n'est pas pérenne. Si on regarde un peu plus loin, c'est-à-dire tout de suite en N+1, et bien, cela va nous créer un problème structurel pour l'avenir.

En ce qui concerne notre dette, un petit mot très rapide ! Pour vous dire qu'au premier janvier 2009, notre encours est inscrit à hauteur d'un peu plus de 6 millions d'euro et que sur ce total, nous avons 5 millions environ qui est un encours de la dette à taux fixe et environ un peu plus d'un million à taux variable basé lui sur l'Euribor, un indice qui est très peu volatil. Tout ça pour dire qu'on a – je vous le disais tout à l'heure – en ce qui concerne notre dette une absence de produits toxiques et une situation plutôt saine !

Voilà en ce qui concerne notre dette et pour les élus je peux les évoquer pour les Lysois et Lysoises qui nous font le plaisir d'être avec nous ce soir, j'ai indiqué un certain nombre de ratios en ce qui concerne l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement. C'est un ratio qui permet de mesurer un petit peu l'endettement de la commune et ce ratio, à ce jour, est à 52,99 % alors qu'il était de 67 % au budget primitif de 2008 et qu'il est de 74 % en moyenne pour les villes de la même strate au niveau national. Vous voyez, en conclusion de cette deuxième partie sur les grands équilibres de nos finances – je le répète – une section de fonctionnement extrêmement contrainte, par contre quelques marges de manœuvre en investissement.

Au delà de cela, il nous a paru extrêmement important d'évoquer quelles étaient nos orientations générales. Parce qu'une fois qu'on a un peu campé le décor de nos finances et qu'on sait un peu là où l'on peut aller, il faut savoir aussi pourquoi faire ! C'est le débat d'orientation générale donc il nous a semblé important d'exprimer devant les Lysois quelles étaient nos priorités, nos orientations générales. Alors c'est très simple, qui dit orientations générales dit choix, dit priorités. Nous en avons fait trois, ça veut dire que les autres ne sont évidemment pas exclus mais qu'on va mettre le paquet sur ces trois priorités. Quelles sont-elles ?

- La première, c'est un élément phare de notre programme, de notre plateforme électorale et tout à fait identitaire de la nouvelle majorité lysoise : c'est la solidarité. Une priorité qui sort renforcée de cette situation de crise. Malheureusement on n'a jamais

eu à Lys-Lez-Lannoy aussi besoin de solidarité pour l'ensemble de nos quartiers et pour l'ensemble des âges.

- Seconde priorité ! Vous voyez je vais très vite, je ne décline pas. Il ne s'agit pas de décliner l'ensemble des politiques mais de dire quelles sont nos grandes orientations. Seconde priorité très importante pour nous, qui nous touche beaucoup : il s'agit de l'enfance et de la jeunesse. Ce ne sont pas des priorités que nous avons fixées comme ça en nous inspirant en regardant les étoiles. Ce sont bien des priorités qui sont le résultat d'une part du travail au moment de la campagne électorale et puis, depuis une année, du travail, du retour que nous avons de la part des Lysois qui, notamment à l'occasion des nombreuses procédures de concertation que nous organisons depuis mars 2008, est une demande très forte, constante de plus de politiques pour l'enfance, de plus de mesures en faveur de la jeunesse. On l'a mis déjà largement en œuvre à travers l'augmentation de l'amplitude horaire des garderies, l'ouverture des centres récréatifs pendant les vacances scolaires, l'introduction du bio dans nos cantines, etc.

- Troisième priorité : le sport et la culture pour tous. Nous estimons que sport et culture sont, même en période de crise, des mesures qui nous permettent de créer du lien social. Elles permettent aussi à chacun de s'épanouir, de se développer. C'est pourquoi nous avons souhaité que le sport et la culture, qui sont des facteurs et des moteurs de mixité sociale, puissent être inscrits au rang de nos priorités pour leur dimension sociale, éducative et émancipatrice.

Autour de ces trois orientations, nous avons développé trois objectifs transversaux - c'est-à-dire qu'il vont toucher l'ensemble de nos politiques - et qui sont trois priorités qui vont toucher l'ensemble de nos politiques. Quels sont ces trois objectifs transversaux ? Ils sont très simples : il s'agit du développement durable, de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et enfin de sécurité. Je crois que c'est effectivement comme ça que nous réussirons à préparer l'avenir.

Donc trois priorités, trois objectifs transversaux et - vous l'avez vu - un environnement plutôt contraint en terme financier. Donc ça, ça signifie une chose, c'est qu'il faut très clairement avoir une gestion extrêmement rigoureuse de nos dépenses. J'ai demandé à la fois aux élus, aux adjoints, à ceux qui sont en responsabilité mais aussi aux services de rechercher tous azimuts les économies de fonctionnement, comme les entreprises privées le font d'ailleurs actuellement et les autres collectivités.

Nous avons mis en place une procédure de contrôle de gestion. C'est donc progressif. Une première étape et le service des Finances - Madame Rasson pour ne pas la nommer - se forme à ce contrôle de gestion. J'en profite d'ailleurs, puisque je la cite, pour remercier l'ensemble des services pour le travail de préparation de ce débat d'orientation budgétaire et du budget et bien évidemment, au premier rang desquels il faut citer Madame Rasson et l'ensemble de son service.

Contrôle de gestion mais également mise en place de tableaux de bord. C'est une initiative tout à fait récente, sur laquelle on a missionné Monsieur le Directeur Général des Services qui a déjà lancé un certain nombre de réflexions sur le sujet puisque nous souhaitons vraiment que, dans une année, nous puissions dans chaque service disposer de tableaux de bord qui nous permettent de gérer au plus près l'ensemble de nos finances. Que chaque euro soit utilisé là où il le faut pour les Lysois. Et bien entendu - et ça c'est un peu notre marque de fabrique, vous l'aurez remarqué depuis mars 2008 - c'est une recherche elle-

aussi tous azimuts de subventions. Ça s'est illustré tout à fait à l'occasion du nouveau stade Jean Cholle que nous avons grâce à nos recherches et grâce au travail financé à 80 % par des subventions. Ce n'était pas – mais nous l'avons déjà dit – gagné d'avance ! Et ça permet évidemment de décharger à chaque fois le contribuable lyssois. Enfin, Dalkia – bien sûr qu'on évoquait – qui a apporté une manne intéressante en terme financier, ce n'est pas un secret d'ailleurs : 30 000 € et qui nous permet aussi de financer le sport à Lys Lez Lannoy. Enfin, nous avons mis en place un guide des subventions qui nous permet justement de systématiquement rechercher toutes les subventions. Moi, je n'accepterai aucun dossier sur aucun projet s'il n'y a pas une recherche préalable de subventions. Et je crois d'ailleurs qu'on a transmis à l'opposition, à Michel Blondeel, ce guide des subventions. Et je compte sur l'opposition pour nous rappeler à l'ordre si on oubliait ces subventions et pour me le dire en commission. Surtout, pensez-y ! (...) Je n'en doute point Michel !

Je parlais d'économies, nous avons recherché ces économies parce que je parlais pour l'avenir du contrôle de gestion mais dès maintenant, que peut-on faire pour économiser ? Nous avons dans ce débat d'orientation budgétaire réfléchi à plusieurs scénarios – on y reviendra tout à l'heure – et surtout nous vous proposons de défendre un budget primitif pour 2009 qui est quasiment stable en ce qui concerne nos dépenses courantes de fonctionnement puisqu'il connaît une très faible baisse à moins 0,1 % exactement ; ce qui signifie lorsqu'on compte l'inflation, évidemment les prix augmentent, donc si nous nous n'augmentons pas, ce qui signifie une baisse importante de près de 4 % de nos dépenses courantes de fonctionnement. Ce n'est pas rien ! C'est plus de 217 000 € à peu près d'économies qui seront effectuées en 2009 sur nos dépenses de fonctionnement. Donc un gros effort !

Ces dépenses de fonctionnement ne comprennent pas le personnel puisque le poste *Personnel* est un poste qui s'inscrit à la hausse modérée, 3,21 % exactement. Il concerne en fait l'embauche d'une personne pour relever les poubelles de la ville. C'est une initiative de Madame Crispyn mais qui n'est pas plus onéreuse pour la ville. On a bien vérifié tout ça. Ça ne revient pas plus cher pour la Commune et ça crée bien entendu un emploi. Par ailleurs, la création d'un poste pour la restauration puisque nous ouvrons les centres récréatifs – d'ailleurs, ça connaît un réel succès – toute la journée. Ça veut dire que les enfants doivent se restaurer le midi et donc il nous a fallu un poste pour pouvoir assurer cette restauration.

Lorsqu'on inclut les dépenses de personnel, au delà de la création de ces 2 postes, il y a évidemment l'évolution normale des traitements de personnel qui passe les concours, etc ..., nous connaissons une augmentation incompressible de + 2,55 % qu'il conviendra bien entendu de financer.

Troisième point enfin très rapide : il concerne le moyen et le plus long terme. J'ai souhaité en ce qui concerne nos investissements que nous travaillions sur un plan pluriannuel d'investissements. Il n'est pas complètement achevé à ce jour, il le sera, on va mettre les bouchées doubles avec Mme Rasson mais il le sera pour le 25 mars. C'est un gros travail parce qu'il faut penser sur 5 ans mais ça me paraît complètement indispensable compte-tenu de ces contraintes financières d'anticiper sur ces cinq années. Ce plan pluriannuel d'investissements est impacté fortement par un patrimoine municipal immobilier à la fois important et très souvent vieillissant qui est frappé d'une certaine obsolescence. Et surtout un patrimoine immobilier sur lequel les travaux de développement durable, les travaux

d'accessibilité, les personnes handicapées ou à mobilité réduite ou encore les travaux de sécurité n'ont pas toujours été réalisés comme il l'aurait fallu, ce qui implique bien entendu de notre part un rattrapage important.

Au delà de ça, nous avons une politique qu'on mesurera plus dans un mois mais une politique d'équipements et d'investissements extrêmement ambitieuse afin de mieux répondre à la population qui se sont exprimés très régulièrement et qui donc se manifestera par des acquisitions immobilières, foncières des travaux ou encore des aménagements qui seront engagés dès 2009.

Voilà ! Là je ne vous dis pas tout parce que je veux en garder un peu pour dans un mois. Sur ce plan pluriannuel d'investissements, on y reviendra plus longuement dans un mois et on pourra débattre à ce propos plus précisément.

Alors très concrètement, tout cela nous amène à trois scénarios qu'on vous propose dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire. Il m'a semblé important de fixer, d'élaborer, de concevoir trois scénarios à partir desquels on peut débattre. Vous voyez que ce ne sont pas des choses fixes mais ce sont des éléments qui nous permettent de débattre :

- Le premier – vous l'avez bien compris – situation contrainte, une vraie ambition ! Des vrais besoins pour nos concitoyens ! On n'a pas 25 000 solutions pour y répondre en terme financier. Il y a deux solutions : la première, les économies. C'est le premier curseur, à quel endroit on peut faire les économies ? Nous, nous avons estimé que nous pouvions faire 217 000 € d'économies pour 2009, c'est à dire plusieurs points d'impôt.

- L'autre curseur c'est bien entendu le curseur fiscal, les impôts. Là-dessus, trois scénarios :

Le premier scénario, que j'ai appelé le scénario de statut quo fiscal qui vous présente les premiers grands équilibres dans les grandes masses. Vous n'avez pas les opérations d'ordre. Pour les spécialistes, là-dessus, ce n'est vraiment que les opérations réelles. Vous le voyez, si vous regardez tout en bas dans la ligne « reprise excédent net », moins 13.34 % qui illustre très clairement les tensions à venir dans notre section de fonctionnement pour les prochaines années. Je ne vais pas revenir là-dessus mais si vous souhaitez après – dans le cadre du débat évidemment – je peux apporter un commentaire sur ce tableau. Vous voyez, je parlais tout à l'heure de subvention, rien qu'entre 2008 et 2009, nous avons une explosion ! En pourcentage, c'est très impressionnant mais en montant aussi puisqu'on est à + 640.91 % exactement. Voilà pour ce premier scénario, ces premiers équilibres.

Second scénario, qui est un scénario très modéré celui-là. On pourrait le qualifier de scénario de rattrapage sur l'inflation. Je vous ai dit baisse des concours de l'Etat très importante, inflation importante également, très significative, qui vient impacter nos équilibres financiers. Ce scénario-là est basé sur une augmentation de 3 % de la taxe foncière, c'est à dire ce que paie les propriétaires et sur 1.1 % de la taxe d'habitation et du foncier non bâti. Alors pourquoi 1.1 % ? Parce que vous allez me dire où a-t-il trouvé cette virgule ? C'est parce que la loi de Finances pour 2009 a décidé de revaloriser les bases. Vous savez que le produit des impôts est le produit de base multiplié par le taux que nous allons voter dans un mois. Ces bases-là nous n'avons pas du tout de main dessus, c'est la loi de Finances qui dit si on va les revaloriser. Elles ont été revalorisées à hauteur de 2.5 %. Si on

fait l'addition 2.5 + 1.1 ça fait ? ... Personne ne suit, je vous remercie ! ... Ça fait 3.6 % ! C'est à dire l'inflation que j'évoquais tout à l'heure. Là, je vais conclure parce que je vois bien que je suis un peu long !

Troisième scénario... »

Micro non branché

Monsieur MOREAU : « Oui, bien sûr ! »

Monsieur DEFFAYET : « Tu n'as pas réussi à l'endormir complètement ! »

Madame le Maire : « C'est bien la force d'un débat ! »

Monsieur BLONDEEL : « Si je peux me permettre, on n'a pas eu ces tableaux, il faut peut-être le dire ça ! »

Monsieur MOREAU : « Tu as raison Michel. Vous avez eu le scénario numéro 2. J'ai indiqué qu'il y avait trois scénarios, je l'ai dit lors de la commission, tu l'avais noté. Ça change très peu de chose puisque comme tu peux le voir (...) Comment ? »

Monsieur BLONDEEL : « Ça change la ligne de la recette fiscale. »

Monsieur MOREAU : « C'est sur les dépenses de fonctionnement qu'on a joué. Tu peux le voir moins 3.64 % par exemple dans le premier scénario donc ça change au bout du compte très peu de chose. Ça change évidemment pour la commune mais pour vous, pour votre explication je ne doute pas que tu as compris les choses très facilement.

Scénario numéro 3 : celui là, scénario extrêmement volontariste qui vous propose une augmentation de 6 % de la taxe foncière - vous le voyez il est affiché là haut - et qui donc impacte plus favorablement - mais c'est une évidence - nos recettes communales. Voilà ! Je peux vous donner encore beaucoup d'explications mais je vais peut-être m'en arrêter là et je suis à votre disposition. »

Madame le Maire : « Le débat est ouvert bien naturellement. Michel ? »

Monsieur BLONDEEL : « Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, bonsoir ! Permettez-moi tout d'abord de remercier les services financiers de la commune pour cet excellent travail fourni à travers ce document de débat d'orientation budgétaire. Certes, je risque d'être technique et n'allez pas croire que c'est un dialogue avec votre premier adjoint que je remercie aussi pour la clarté et son travail fournit sur ce DOB. Un DOB porte sur les orientations générales pour cet exercice et les suivants. Lors de votre intervention, vous nous faites part de vos grandes inquiétudes face aux pertes de recettes de l'Etat et de LMCU pour notre commune, que nous sommes en période de vache maigre sur fond de crise. Nous ne pouvons que le redéplorer. Je ne vais pas vous abreuver de chiffres ce soir, j'ai seulement auditionné les pertes de recettes énumérées dans votre document soit 244 000 €, soit 1.66 % du budget global de notre commune, base 2008. A la lecture des chiffres dans le tableau comparatif - nous n'en n'avons eu qu'un - l'évolution par rapport à

N -1 est de 3.70 % et vous m'avez indiqué en commission que le chiffrage des dépenses ne tenait pas compte de l'évolution du panier du Maire qui est aussi de 3.70 %. Parlons des dépenses. Vous jugulez les dépenses, mise à part deux nouvelles embauches, il n'y a plus de progression d'effectif. Vous optimisez les ressources en développant de la synergie entre les services communaux. Pour les dépenses de fonctionnement, vous réduisez le train de vie. Nous sommes très étonnés de l'augmentation de 5.80 des subventions et participation, réponse donnée en commission finances : Nous allons affecter une somme de 121 000 € à la piscine des 3 villes. Nos communes associées à ce SIVU, Hem et Roubaix vont faire de même, soit un coût total de 363 000 € pour une étude, pour solliciter et obtenir des subventions sur la rénovation ou l'agrandissement des bassins de natation à hauteur de 50 % de LMCU. « Pour mémoire, dans le précédent mandat, une étude avait été effectuée et nous prévoyons une rénovation totale du site pour 750 000 €, soit le double du montant consacré pour votre étude seule. Concernant les dépenses d'investissement et de votre plan pluriannuel d'investissements, PPI, bravo pour cette mesure ! Qui va payer les frais financiers face à ces nouveaux emprunts ? Dans la partie *recettes/dotation* de l'Etat, baisse de 1.58 %, je porte à votre connaissance que lors de sa séance du 3 février 2009, le comité de finances local a décidé une progression de 1.3 % des deux composantes de la dotation forfaitaire des communes, population et superficie. Notre population ayant baissé de 279 habitants, je ne pense pas que la baisse soit de 1.58 pour notre commune, source de AMF. Vous proposez plusieurs services aux Lysois et je vous en félicite, en avez vous vraiment maîtrisé le coût ? Nous n'avons rien contre le bio, 25 000 € de coût supplémentaire. Ce coût se traduit par une hausse de 12.28 des recettes diverses et le différentiel est à charge de la commune. Nous allons appeler cela de la solidarité, pour certain une solidarité contrainte qui répond selon à eux à des devoirs moraux de la société qui les a élus. Je ne vais pas entrer dans un débat politique de choix, je laisserai ensuite la parole à notre chef de groupe Daniel Chabasse. Votre dépendance de l'Etat et de LMCU est importante, vos marges et manœuvres sont faibles, les Lysois doivent-ils comprendre que pour maintenir vos équilibres budgétaires vous allez devoir recourir au levier de l'impôt ? Levier de l'impôt qui se fait de deux façons : - Augmentation de la base locative, environ 2.50 % source AMF, augmentation indépendante de votre volonté. - Augmentation du taux d'imposition pour l'ensemble des Lysois, vous nous l'avez présenté avec vos trois scénarios. Et pour conclure, j'appellerais que si certains Lysois bénéficient de tarifs dégressifs, d'autres Lysois vont bénéficier de tarifs progressifs avec vos impôts, la taxe foncière qu'on entend beaucoup plus que la taxe locative pour les lysois. Merci de m'avoir écouté. »

Monsieur CHABASSE : « Mesdames, Messieurs, nous le savons tous - comme son nom l'indique - pour ce débat d'orientation budgétaire, nous n'avons pas à voter mais à débattre sur les orientations, les projets et les engagements financiers que va prendre la municipalité pour le devenir de notre commune et de ses habitants.

Pour mémoire à cette occasion, pendant 11 années sur la demande de Madame Derycke et ensuite de Monsieur Vertain, la municipalité que j'avais l'honneur de conduire devait alterner les propositions pour ce débat. Une année, nous avons avancé des projets mais l'opposition de l'époque voulait des orientations à long terme ; l'année suivante, cette même opposition souhaitant des projets chiffrés plutôt que des orientations ; ainsi tous les ans pour au final ne jamais voter un seul budget. Nous sommes conscients de la situation actuelle. Nous constatons aujourd'hui à la lecture de cette présentation du DOB, que le ou les experts lysois qui ont élaboré le texte qui nous est soumis - et dont la lecture et la

compréhension ne sont pas à la portée du commun des mortels – que rien n'est changé si ce n'est un doux amalgame des propos entendus en alternance pendant ces onze années : solidarité, jeunesse, culture, sport, etc. De notre point de vue, ce n'est ni plus ni moins qu'une mise en bouche avant le vote du budget pour mieux faire passer et accepter la pression fiscale à venir et les arguments utilisés étaient prévisibles depuis l'héritage. Vous avez parlé tout à l'heure du patrimoine vieillissant, la baisse des dotations de l'Etat comme la dotation de solidarité et attribution de compensation de Lille Métropole Communauté Urbaine jusqu'à la crise responsable aujourd'hui de tous nos maux. Nous sommes, nous aussi, pour la solidarité bien pensée et pour accompagner les plus démunis mais il y a certainement d'autres moyens que de pressurer toujours les mêmes, moyens certes plus difficiles à imaginer que de prendre à ceux qui ont pour donner à ceux qui n'ont pas ou peu. Aussi nous attendrons de connaître le détail de vos projets et la façon dont vous allez les mettre en place économiquement pour y faire face et nous vous donnerons notre position lors de la présentation globale du budget, surtout quand nous aurons connaissance du montant de la pression fiscale dont certains disent qu'une forte augmentation passe mieux les premières années de mandat. »

Madame le Maire : « Nous allons passer la parole à Monsieur Siemieniecki qui veut s'exprimer au nom de la majorité, ensuite Monsieur Moreau et Monsieur Hastrate souhaiteraient également s'exprimer. »

Monsieur SIEMIENIECKI : « Je voudrais prendre la parole pour évoquer ce débat d'orientation budgétaire. Par rapport à ce que l'on vient d'entendre, je voulais quand même vous remercier Madame le Maire, Monsieur le Premier Adjoint dans la façon que vous avez donnée à la préparation de ce débat pour trois grandes raisons :

- La première est d'avoir associé l'ensemble des élus de la majorité à la délibération de celui-ci. Pratique tout à fait nouvelle, originale. Associer l'équipe municipale de la majorité à cette délibération, cela a permis au débat de se faire vraiment, cela a permis à chacun des adjoints de poser leurs priorités de leur délégation et de réfléchir ensemble sur les choix prioritaires à prendre. Ainsi les choix, même s'ils peuvent apparaître douloureux, sont mieux compris et mieux acceptés quand ils sont pris en commun et surtout argumentés.

- La seconde est que ce débat d'orientation budgétaire va permettre trois choses : Réparer le passé au niveau de certains investissements car il faut quand même souligner que nous avons trouvé la ville et, notamment sur certains bâtiments municipaux, dans un état tout à fait pitoyable. La seconde, c'est qu'il s'agit maintenant de réellement réparer, renforcer et dès maintenant amener une politique qui va améliorer dès aujourd'hui la vie des Lysois. (...) Je peux terminer ? Merci ! Enfin la troisième est que la stratégie politique de la municipalité va permettre de donner du sens à son action. En effet, de grandes orientations vont venir colorer celle-ci, à côté des objectifs visés par chaque délégation sur laquelle il n'est pas question de revenir. Ces orientations transversales vont permettre de cimenter l'action municipale et lui donner toute sa force, ainsi le choix prioritaire de la solidarité, de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation enfin et du sport, de la culture pour tous, à côté et en soutien du monde associatif !

Alors, je ne voudrais pas terminer sans rappeler les conditions qui nous sont données pour mettre en place le budget, crise économique quasiment sans précédent, désengagement massif de l'Etat, une situation de la ville qui pose question sur la gestion en bon père de famille de l'ancienne équipe. Malgré cela, ce budget a comme ambition de rattraper le retard accumulé en matière d'investissements, à comme objectif de préparer l'avenir tout en répondant aux besoins présents. C'est pourquoi Madame Le Maire, Monsieur le premier adjoint, au nom du groupe des élus de la majorité municipale, je me permets de vous remercier, de vous féliciter, de vous encourager à mettre en place ce budget d'actions qui prépare les années à venir un budget d'actions et non pas d'omissions. »

Monsieur Haustrate : « J'ai entendu par Monsieur Moreau que des questions avaient été posées lors de la dernière commission Finances auxquelles il n'avait pas pu répondre exactement étant donné qu'il n'avait pas les arguments et les bons chiffres.

Alors je vais vous lire simplement un document que j'ai demandé à l'ingénieur de la piscine. Pour expliquer avec des mots un peu techniques mais moins barbares que ceux que je pourrais éventuellement employer. Ça porte sur l'étude communautaire. On nous avait dit qu'il y avait déjà une étude de LMCU qui avait été positionnée sur les travaux-piscine pour un montant de 5 000 €. L'étude communautaire reprise dans le rapport de préétude n'avait pas été très coûteuse et avait porté sur l'ensemble des piscines gérées par LMCU (Etude de Meneghetti Friedman). La somme demandée correspond à un lancement – je parle de la somme qui est demandée ici, donc bien des 120 000 € - d'une procédure de conception et de suivi des travaux, missions de base Loi MOP ainsi qu'aux frais annexes (contrôle technique, CSP = coordination de sécurité et protection de la santé, étude de sol, etc.) jusqu'à la phase de l'APD (= l'avant projet définitif). Les montants n'ont rien en commun, pas plus que le travail demandé. Une mission de base MOP représente en général entre 10 et 14% du montant des travaux d'une opération. Cet engagement contraignant est la conséquence de la volonté de LMCU de disposer d'un dossier APD. L'ingénieur avait négocié à l'époque pour déposer un dossier de faisabilité préétude qui fait l'objet de la note présentée aux maires des villes membres. Il avait obtenu cet accord oral et il pensait procéder de la même sorte aujourd'hui. La note a été envoyée au Conseil de février 2007 – je parle bien du Conseil du Comité de gestion de la piscine dont les anciens membres de l'ancienne municipalité faisaient partie. Donc ce dossier normalement vous êtes sensés le connaître.

Voici un extrait de la note que j'avais rédigée à l'époque. C'est Monsieur Nicolas Gras qui parle à destination des membres du Conseil Syndical : « *Les objectifs fixés par LMCU dans le cadre du dépôt de dossier de subventions sont difficilement atteignables étant donné la structure du Syndicat. En effet, un dépôt de dossier au stade de l'avant-projet définitif supposerait une charge financière en contradiction avec les incertitudes qui pèsent actuellement sur la faisabilité d'une extension de l'équipement. Il est donc proposé d'élargir la mission de l'AMO (Assistance de Maîtrise d'Ouvrages) et de demander un assouplissement des critères d'étude du dossier de subventions à LMCU. Or, lors de notre réunion en fin d'année dernière, il a bien été décidé par nos maires de déposer un dossier APD à partir de cette décision. Nous n'avons pas d'autre choix. J'ai d'ailleurs – c'est toujours lui qui parle – immédiatement souligné les implications financières de ce choix !* » Voilà pour les explications ! »

Madame WILLOQUEAUX : « Je voudrais revenir sur ce dossier délicat de la piscine. Il faut quand même bien se remémorer ce qu'est cette piscine des 3 Villes. C'est – comme je vous le disais tout à l'heure – un équipement qui sert à énormément de villes autour de nous, qui sert à nos enfants, qui est là-aussi un lien social dans un quartier qui est en complète rénovation, qui est en train de bouger. Ce serait vraiment passer à côté de cette opportunité de laisser la piscine dans l'état où elle est. Et je pense que tous les élus impliqués dans la vie communale la connaissent ou sont au moins allés la voir une fois – je l'espère ! – et de voir que cette piscine a vraiment besoin d'être rénovée. C'est un outil – si je peux m'exprimer comme ça – un outil de cohésion sociale. C'est un outil d'aide dans la vie de ce quartier, d'aide dans la ville de nos communes.

Vous pouvez être sûrs que nous avons déposé ce dossier à toutes les instances possibles pour y trouver du financement. Nous l'avons déposé auprès de l'ANRU puisqu'il y avait une possibilité d'extension de l'ANRU – ce que je comprends moins, c'est que l'équipe qui nous a précédée n'a pas porté ce dossier lorsque le périmètre de l'ANRU a été décidé ? ! – nous avons donc essayé de le porter dans l'avenant que nous pourrions avoir dans le cadre de l'ANRU (= Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Nous avons aussi la possibilité de présenter ce dossier pour avoir des financements par le plan de rénovation urbaine. Nous avons aussi d'autres possibilités de financements. Nous allons vraiment taper à toutes les portes ! Je vous le disais tout à l'heure que nous l'avons mis également dans nos contrats de territoire. Alors c'est vrai que c'est un projet difficile, coûteux mais c'est un projet qui peut vraiment amener le bien-être, de la cohésion sociale et de l'équilibre entre ce qu'il y a dans les autres communes pour les enfants sur le plan piscine et ce que nous, nous pouvons avoir.

L'extension sera peut-être un peu difficile à mettre en place – nous en avons déjà parlé ! Par contre, la rénovation est indispensable ! Bien sûr que la rénovation sera coûteuse mais il faut savoir que actuellement – et c'est un paradoxe – la piscine fuit ! Et que donc nous avons des coûts chaque année qui sont très importants à cause justement de la vétusté de l'équipement. Des coûts non seulement en eau mais également en chauffage donc des coûts de fonctionnement qui explosent. C'est vrai que si l'effort paraît important pour réussir la rénovation de cette piscine – nous l'avons dit tout à l'heure – le budget que nous vous avons présenté ainsi que le plan pluriannuel d'investissements est bien un budget qui table sur l'avenir. Nous ne sommes pas élus pour un an, deux ans, pour préparer la vie des lyssois maintenant ! Les élus, quels qu'ils soient, sont bien là également pour préparer l'avenir de la ville et avoir une vision à long terme de ce qu'on peut proposer aux habitants.

Il est bien évident que nous avons reçu et que nous recevrons encore des nouveaux habitants dans la commune. Nous l'avons appelé lorsque j'étais dans l'opposition – c'est très bien d'accueillir des nouveaux habitants, je suis très contente et nous sommes très contents d'accueillir des nouveaux habitants – il faut aussi pouvoir leur proposer des équipements, des installations qui répondent aux besoins et à l'envie qu'ils ont de venir s'installer chez nous. Et le projet de la piscine, aussi coûteux soit-il et auquel nous sommes en train de chercher le plus de financements possible, répond tout à fait à cette demande et à ce que nous voulons mettre en place pour l'avenir de la ville de Lys et de ses habitants. »

Monsieur MOREAU : « Quelques mots en réponse aux différentes observations qui ont été émises.

Tout d'abord sur la méthode. C'était une observation de Monsieur Chabasse pour dire qu'il est vrai et j'ai le même souvenir que vous des interventions de l'opposition dans le mandat précédent qui demandait chiffres et qui demandait perspectives financières à long terme, et bien là, vous avez la chance de trouver les deux dans ce document. Je pense qu'il faut essayer de profiter de cette chance.

Alors c'est un document complexe - je le concède aisément - mais il a été fait par des experts locaux et il ne faut pas sous-évaluer un travail remarquable sur le sujet.

Sur le fond, un premier mot pour dire qu'effectivement, nous partageons - et Michel Blondeel l'a parfaitement dit - le diagnostic dans ces grandes lignes en tout cas. On a eu d'ailleurs à cette égard en commission un vrai débat de très bon niveau, très intéressant, très satisfaisant. Sur le bio, c'est vrai que c'est un choix onéreux mais c'est aussi un choix assumé collectivement. Nous considérons - et on espère que l'opposition va nous suivre sur ce terrain-là - que la santé de nos enfants a un coût mais elle n'a pas de prix et que par conséquent, on pourra là-dessus recueillir l'unanimité.

Sur l'équilibre Taxe Foncière/Taxe d'Habitation qui est une vraie question. Elle a été évoquée par Monsieur Chabasse. Vous n'êtes pas sans savoir que la taxe foncière est payée uniquement par les ménages qui sont propriétaires. Par conséquent, il nous a semblé - on parlait tout à l'heure de solidarité - tout simplement plus juste, même s'il existe bien entendu des petits propriétaires - chacun le sait, ce n'est pas un scoop - mais quand même, de manière générale, lorsqu'on est propriétaire et bien à priori, on n'est plus à même et on a un meilleur niveau de vie que lorsqu'on est locataire. Ce n'est pas moi qui l'invente, toutes les statistiques de l'INSEE le disent !

Enfin et pour conclure là-dessus, moi je suis un fan de rugby et c'est pour ça que j'ai vraiment observé ce soir que finalement l'opposition « bottait en touche ». On a fait un « essai » pour continuer dans ces métaphores de débat d'orientation budgétaire. On vous propose 3 scénarios. Je n'ai pas compris avec lequel vous étiez d'accord. C'est quand même extrêmement important ! On a dit « débat », vous avez dit : « *On attend ! On ne sait pas. On va voir. Peut-être qu'on verra dans un mois !* » Bon, c'est vrai que le document était complexe mais voilà ! Ou c'est moi qui ai mal compris mais je n'ai pas compris clairement quel était votre choix sur ce sujet ?

C'est tout ce que j'avais à dire Madame Le Maire. »

Monsieur BLONDEEL : « On n'a eu que les trois scénarios ce soir. Si vous voulez, on peut faire une interruption de séance et débattre entre nous pour vous donner notre position mais ça risque d'être long. Ce qu'on vous propose, c'est de vous la donner au moment du budget dans lequel on aura tous les chiffres.

Maintenant, si vous le permettez Madame Le Maire, je vais revenir sur la piscine des 3 Villes ainsi que sur l'intervention de Monsieur Haustrate. C'est vrai que j'ai siégé pendant treize ans à la piscine des 3 Villes. J'ai demandé à revenir aussi au Comité Directeur, parce que c'est public, en tant que spectateur. J'attends toujours votre réponse là-dessus à mon courrier fait à Monsieur le Président des 3 Villes !

Sur la piscine des 3 Villes, vous parliez de l'ANRU. Je tiens à vous signaler que sur la piscine des 3 Villes, nous sommes toujours trois communes. Nous n'étions pas les seuls décisionnaires Madame ! Voyez les deux autres communes pourquoi le dossier n'a pas été déposé à l'ANRU, je ne vais pas m'étendre là-dessus !

Monsieur Haustrate a dit que l'étude, c'était 10 à 14 % du montant des travaux. J'ai fait un rapide calcul : 2 millions 6 de travaux hors taxes à peu près, ce qui fera budgétairement pour la piscine des 3 Villes 40 000 € de frais financiers à donner plus le remboursement d'emprunt. Et ce que vous oubliez certainement dans votre étude - à moins que vous l'ayez faite - puisque la piscine des 3 Villes est financée - je tiens à le dire - à 45 % sur le fonctionnement sur Lys Lez Lannoy, 45 % sur Hem et 10 % par Roubaix. Sur le fonctionnement, vous étendez le bassin, très bien pour le public ! Mais est-ce que vous avez chiffré ce que ça va coûter en maîtres-nageurs, etc ?

Le fonctionnement coûte très cher après l'investissement Madame. Merci. »

Madame le Maire : « C'est vrai que c'est une vraie question. Par contre, j'ai bien noté quand même, Michel, que si nous ne sommes pas rentrés dans le cadre de l'ANRU, c'est bien entendu de la faute des autres et des autres maires ! »

Monsieur BLONDEEL : « Je n'ai pas dit ça. J'ai dit que nous n'étions pas les seuls à décider ! »

Madame le Maire : « Je trouve quand même - puisqu'on parle un peu de l'ANRU - pour avoir repris le dossier, qu'il est regrettable que notre ville - et là, je parle simplement de notre ville - qu'elle n'ait pas été plus partie prenante dans le projet de l'ANRU. Il y a maintenant une vraie différence visible par tous quand on prend par exemple le quartier des Longchamps qui est partagé par plusieurs communes, une très grande différence entre ce qui a été fait avec l'aide de l'ANRU dans le quartier et moi par exemple et avec ce qui est fait dans notre commune.

Et donc c'est un regret, un constat ! C'est comme ça ! Et nous essayons de montrer - je pense - lors des réunions avec les habitants que nous voulons faire changer leur cadre de vie. Nous en avons eu plusieurs. Il y a les réunions de proximité qui ont lieu dans ce quartier-là, vous le savez. Il y a un avancement dans ces réunions de proximité qui est très important sur les attentes des habitants. Il y a également du travail qui est fait en collaboration avec le bailleur, avec CMH, Logiciel, etc, et c'est un constat que malheureusement nous ne sommes pas plus partie prenante dans l'ANRU. »

Monsieur CHABASSE : « Je voudrais vous rappeler quand même - vous étiez présente il y a quelques années avec nous - que nous sommes rentrés dans l'ANRU par à-coup parce qu'il y avait la construction de la fameuse école du Petit Prince. Nous n'étions pas du tout retenus comme zone solidaire ou difficile à vivre et donc nous ne pouvions pas rentrer. Or pour financer une classe à l'école Anatole France - si ma mémoire est bonne - et pour financer l'école du Petit Prince qui était jumelé avec Lannoy, rappelez-vous nous n'avions aucune place à l'époque dans l'ANRU. »

Madame le Maire : « Nous n'allons pas revenir et refaire le débat, c'est une constatation. Je ne vais pas revenir ... s'il vous plait Monsieur ! Je vous ai écouté, je vous demande d'en faire autant. Je ne vais pas revenir sur les conditions dont s'est passée la construction de l'école du Petit Prince, ni sur les conditions dont s'est passée la cession de l'école Denis Cordonnier. C'est une chose faite, c'est une chose actée, je vous ai dit ce que j'en pensais. Je vous ai écouté, j'ai bien écouté ce que vous avez dit, je vous remercie – si vous pensez maintenant à autre chose ... si vous voulez répondre je vous en prie Monsieur. Il y a Monsieur Haustrate qui veut également répondre, je n'avais pas vu que vous vouliez vous exprimer encore à ce sujet. Je vais vous laisser vous exprimer, donner la parole à Monsieur Haustrate et si vous le voulez bien ensuite nous continuerons l'ordre du jour de cette séance. »

Monsieur CHABASSE : « Nous ne tenons pas Madame à faire de la polémique, ce n'est pas notre style. Il n'en n'est pas moins vrai qu'il faut revenir aux éléments tels qu'ils étaient à l'époque. Ou les gens n'ont pas de mémoire ou ils interprètent. C'est grâce à l'école Denis Cordonnier qui était dans le secteur « réhabilitation » de Hem que nous avons eu la possibilité d'entrer dans l'ANRU. C'est seulement pour ça Madame et nous n'étions pas retenus au niveau des villes qui entraient dans l'ANRU, je vous donne ma parole que c'est vrai. »

Madame le Maire : « Je ne demande qu'à vous croire Monsieur. Monsieur Haustrate ? »

Monsieur HAUSTRATE : « Je pourrais vous donner des chiffres concernant la piscine mais ce que je vous propose tout simplement, c'est de demander à Monsieur Gras de venir vous exposer où on en est au niveau des projets, des différents projets, des différents coûts. Vous verrez que la somme de 120 000 € arrive. On est bien d'accord, on détachera effectivement la partie de Lys mais vous aurez la globalité du projet. Je pense qu'il faut avoir la totalité de la vision pour bien appréhender les choses. Il n'y a pas de problème, j'organiserai ça où vous le souhaitez, soit à la piscine, soit ici, il peut se déplacer, il n'y a pas de soucis. »

Madame le Maire : « C'est une très bonne idée qu'il faut retenir en effet. Voilà pour la qualité du débat d'orientation et des débats que nous venons d'avoir. »

Nous allons donc passer maintenant à la délibération qui en découle – si je puis dire – et qui sera présentée par Bertrand Moreau, c'est à dire sur le fond de compensation de la TVA. C'est la délibération que vous avez reçue sur table, nous souhaitons la passer tout de suite après le débat budgétaire puisqu'elle en découle – si je puis dire.

<p>➤ 5 – FOND DE COMPENSATION DE T.V.A. – MISE EN PLACE DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE</p>
--

Monsieur MOREAU : « Je l'ai largement évoqué tout à l'heure, je ne reviens pas plus longtemps dessus. C'est une délibération... on en a évoqué le principe en commission et très peu de temps après nous avons reçu une circulaire de la Préfecture qui nous demande de passer cette délibération avant le 15 mars, c'est pourquoi on vous la présente dans ces conditions en urgence. Une délibération qui nous permettra ensuite d'élaborer une convention avec la Préfecture, toujours cette fois jusqu'au 15 avril, pour que la commune

puisse bénéficier de ce remboursement anticipé du fond de compensation de la TVA, que j'évoquais tout à l'heure. Vous aurez noté dans le 2^{ème}-2 de la délibération que nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec les chiffres que nous a notifiés l'Etat très récemment puisqu'il nous notifie un montant de 2 203 260 exactement et que nous, nos calculs lorsqu'on ajoute tout simplement les comptes 21 et 23 n'aboutissent pas au même résultat. On sait pourquoi, c'est parce que l'Etat a pris en compte un certain nombre d'autres données.

Ce qu'il faut savoir, c'est que dès lors que nos investissements dépassent d'un seul euro la moyenne de quatre années précédentes, nous sommes éligibles à ce dispositif d'anticipation du FC TVA. »

Madame le Maire : « Il y a des questions ? »

VOTE : Unanimité

➤ 6 – ACQUISITION DE NOUVEAUX DEFIBRILLATEURS

Madame le Maire : « Je souhaite, comme la dernière fois, que ça soit Monsieur Odwazny qui présente cette délibération puisqu'il est « pilote » des défibrillateurs et de tout ce qui va être mis en place suite à ces nouvelles acquisitions. »

Lecture délibération

Monsieur BLONDEEL : « Je tiens à dire que ce n'est pas seulement grâce aux subventions, c'est aussi grâce à la baisse du prix des défibrillateurs. C'est ce qui nous a été dit en Commission par Thierry Deffayet. »

Madame le Maire : « On a bénéficié des deux. Ce qui nous permet d'avoir un défibrillateur de plus. Ce qui nous permettra aussi toujours une fois qu'on aura reçu les 3 défibrillateurs sous la coordination de Philippe Odwazny et en collaboration avec Chantal Mazereel, adjointe à la santé, de repositionner l'endroit où les défibrillateurs seront mis à la disposition des habitants et de mettre en place les formations qui sont très attendues par non seulement des Lysois mais aussi par des pharmaciens qui attendent maintenant de pouvoir s'en servir dans les meilleures conditions.

C'est un engagement que nous avons pris et que Philippe tient absolument avec Chantal à mettre en avant. Dès que nous recevrons les trois nouveaux défibrillateurs, il y aura un travail qui a déjà commencé mais un travail qui vous sera présenté sur la relocalisation de ces appareils et sur les propositions de formation qui seront offertes à tous les Lysois qui le souhaitent. »

VOTE : Unanimité

➤ 7 – EXPLOITATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX – MARCHE N°2003.14 – AVENANT N°3 – AJOUT D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'EAU ADOUCIE POUR LA SALLE DE SPORTS GAMBETTA

Monsieur BUINO : « La commune a un marché d'exploitation thermique des bâtiments communaux, ce qui recouvre la partie chauffage et production d'eau chaude.

En 2005, la ville avait autorisé la remise aux normes de l'ensemble des douches, vestiaires et sanitaires de la salle Gambetta. Aujourd'hui, il nous faut intégrer les nouveaux équipements qui ont été construits avec ces aménagements au marché d'exploitation thermique des bâtiments communaux.

Sur le tableau que vous avez, la colonne P1 concerne tout ce qui est fourniture d'énergie, la colonne P2 concerne la maintenance des systèmes mis en place et la colonne P3 concerne la réparation.

Nous vous demandons de nous autoriser à signer un avenant au marché pour intégrer la maintenance de ces nouveaux équipements. »

VOTE : Unanimité

➤ 8 – ACQUISITION A L'AMIABLE D'UN IMMEUBLE 22 ET 24 RUE DU PROGRES

Monsieur BUINO : « On a une succession, la succession Boussemart/Pouchain, qui a fait l'objet d'un long contentieux, d'une dizaine d'années et qui s'est résolu récemment.

Et donc, du coup, des terrains sur lesquels nous avons des réserves au Plan Local d'Urbanisme sont aujourd'hui disponibles. Enfin plutôt, nous en connaissons les propriétaires et nous souhaitons les acquérir.

Je vous propose si vous en êtes d'accord de grouper les deux délibérations puisqu'en fait il s'agit de la même succession. Cela porte d'abord sur l'acquisition d'un immeuble, le 22 et 24 rue du Progrès qui est le terrain qui se trouve au coin de la rue des Ecoles et de la rue du Progrès. Son acquisition, c'est pour terminer l'assiette de l'école Paul Bert. Sur l'utilisation future de ce terrain, on n'a pas encore pris aujourd'hui de décision définitive. On réfléchit éventuellement à une extension de la salle de sports de l'école Paul Bert mais c'est juste une réflexion en cours. On vous propose donc de l'acquérir pour la somme de 200 000 € + les frais d'acte notarié ; ce qui est donc le montant de l'estimation des domaines.

Toujours dans cette succession, il y a également rue du Général Leclerc l'immeuble du 16 impasse Bayart. C'est l'endroit de la rue du Gal Leclerc où on voit de la pelouse. Il faut savoir que le 16 impasse Bayart se trouve dans cette pelouse puisqu'en fait on l'a rasé sans qu'il nous appartienne. Aujourd'hui, on va l'acquérir. On vous propose de l'acquérir pour 15 500 € + les frais d'acte notarié. Cette acquisition plus les autres qui ont déjà été faites, c'est pour réaliser à terme un parking pour offrir un stationnement aux gens du Bon Poste. »

VOTE : Unanimité

<p>➤ 9 – ACQUISITION A L'AMIABLE D'UN IMMEUBLE RUE DU GENERAL LECLERC – 16 IMPASSE BAYART</p>

VOTE : Unanimité

<p>➤ 10 – RESTAURANT SCOLAIRE PAUL BERT : RESTRUCTURATION DE LA LAVERIE – DEMANDE DE SUBVENTION</p>

Monsieur BUINO : « On a au niveau du restaurant de l'école Paul Bert une laverie qui est aujourd'hui trop petite, elle ne répond plus aux normes sanitaires actuelles, ce qui nécessite donc un traitement de l'évacuation des déchets, le tri des plateaux, etc, dans la salle de restaurant. C'est bruyant. Ce n'est pas hygiénique. Il faut donc revoir entièrement la configuration de cette laverie et acheter un nouveau matériel.

L'objet de cette délibération est de permettre effectivement le lancement des consultations pour remettre aux normes cette laverie du restaurant de l'école maternelle Paul Bert et de solliciter les différentes subventions qu'il serait possible d'avoir, conformément au souhait de Monsieur Moreau. »

Madame le Maire : « Vous pouvez remarquer que là-aussi ces travaux seront un investissement lourd. C'est pour non seulement leur bien-être mais aussi la sécurité « alimentaire » de nos petits qui vont à la restauration scolaire. C'est aussi pour pouvoir économiser de l'eau et de l'électricité donc de pouvoir faire des économies d'énergie.

Nous vous proposons ce soir de demander toutes les subventions que nous pouvons avoir et d'ailleurs quelques uns sont déjà listés : l'Etat, la Région, le Département et d'autres organismes ; - toutes les subventions possibles pour pouvoir faire un coût plus « supportable » - ces travaux qui sont devenus maintenant indispensables. Il suffit d'aller voir dans quelles conditions travaille le personnel de la restauration scolaire pour se rendre compte que ce n'est vraiment pas une dépense superflue mais bien quelque chose dont ils ont besoin, non seulement pour leur travail mais aussi pour l'hygiène alimentaire, pour la sécurité des enfants et pour réaliser dans un temps proche comme je vous le disais des économies d'énergie. »

VOTE: Unanimité

➤ 11 – REFORME DES EQUIPEMENTS COMMERCIAUX – PASSAGE EN CDAC

Monsieur DEFFAYET : « Une récente loi, la loi de Modernisation de l'Economie, a un peu modifié les façons d'accepter des projets qui étaient de 300 à 1 000 m² dans les communes. Auparavant, on passait obligatoirement par la CDEC. Maintenant, ce n'est plus obligatoire. Sauf que pour des villes de moins de 20 000 habitants, il est encore possible - et c'est justement l'objet de cette délibération - de le demander à titre consultatif.

Pour information aussi, depuis le 24 novembre 2008, l'ancienne CDEC s'appelle CDAC. Ils ont remplacé *équipements* par *aménagements*. Donc on remplacera dans la délibération le terme CDEC par CDAC.

L'ancienne CDEC a une expertise dans tout ce qui est aménagement du territoire, développement durable notamment et donc apporte son avis consultatif par des experts locaux. »

Madame le Maire : « Il serait donc bien dommage de passer à côté de cette opportunité qui nous est donnée d'avoir un avis de spécialistes concernant toutes les implantations et les équipements commerciaux sur notre Commune. »

VOTE: Unanimité

➤ 12 – MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame le Maire : « Nous avons – je vous le disais en début de Conseil – accueilli deux nouveaux conseillers tout récemment, donc Madame Ingelaere et Monsieur Truffier qui nous ont fait part tous les deux des commissions dans lesquelles ils souhaitaient siéger.

Je ne pense pas que nous allons lire toute la composition des commissions. Nous avons pris en compte les demandes que vous nous avez formulées. Et donc vous avez avec l'ordre du jour la nouvelle composition des commissions municipales. Ça ne pose pas de questions ? »

Monsieur BLONDEEL : « Concernant l'article 21 du règlement du conseil municipal, le nombre de membres maximum dans les commissions municipales est de douze. On a fait un petit calcul et dans certaines commissions, chez vous, il n'y a que huit élus : la commission *Administration Générale* et *Séniors-Santé*. Est-ce normal ? C'est une question. »

Madame le Maire : « C'est un maximum les douze élus donc voilà, c'est un choix. Je te fais quand même remarquer Michel que nos élus sont présents dans toutes les commissions,

comme les vôtres d'ailleurs. Douze est un maximum. Puisqu'il reste de la place dans ces commissions, ceux qui souhaitent la rejoindre, la porte est ouverte ! Voilà ! (...) pour entrer bien sûr ! »

Monsieur BLONDEEL : « Ça ne peut être que des élus de la majorité puisque nous, nous avons notre quota de trois élus partout. »

Madame le Maire : « Merci de ce conseil Michel. »

Madame MALFAIT : « Je voulais juste préciser qu'il n'y avait pas que huit membres dans certaines commissions. J'ai compté vite fait la commission *Séniors*, ce n'est pas que huit. Mais j'ai compris maintenant avec votre dernière phrase ce que vous vouliez dire. »

VOTE : Unanimité

➤ 13 – CRAC LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2007

➤ 14 – CRAC SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES 3 VILLES 2007
--

Madame le Maire : « Nous allons passer aux deux dernières délibérations qui ont été mises sur table - et comme je vous le disais tout à l'heure - ont été discutées en commission. Ce ne sont pas des délibérations qu'on a dû prendre dans l'urgence. C'est simplement puisque le temps entre la commission et le temps où vous avez tous reçu les convocations avec l'ordre du jour ne nous a pas permis de les y ajouter. »

Monsieur VLAMYNCK : « Je voulais juste revenir sur deux informations qui justifient la priorité de la culture dans le budget et dans nos perspectives budgétaires. C'est tout d'abord au niveau de la Bibliothèque - je tenais juste à signaler que - depuis mars, nous avons plus de 100 adhérents avec plus de 6 000 prêts par rapport à l'année dernière. Et pour l'école de musique, cette année, nous avons + 86 élèves par rapport à l'année dernière sur 300 élèves. Ce qui porte quand même un pourcentage d'augmentation très significatif.

Je pense que les associations culturelles seront contentes de voir que nous allons avec eux vers un développement de la culture. »

➤ 15 – TARIFS DU SERVICE ANIMATION ET CULTURE

Lecture délibération

Monsieur VLAMYNCK : « Donc chaque ticket a une couleur et celui-ci correspond à un prix qui avait déjà été fixé dans une autre délibération la dernière fois. C'est juste en fait une régularisation demandée par la Trésorerie. »

Madame le Maire : « La dernière fois, nous n'avions voté que les tarifs et la Trésorerie nous a demandé d'y mettre des couleurs correspondant à chaque ticket et à chaque tarif. Si nous l'avons passé ce soir, c'est parce que tout prochainement et avant le prochain conseil municipal, il va y avoir une manifestation où nous aurons besoin de pouvoir appliquer ces tarifs et ces couleurs. »

VOTE : Unanimité

➤ 16 – EVENEMENT CULTUREL ET FESTIF – INSERTION DE LA VILLE DE LYS-LEZ-LANNOY DANS L'EVENEMENT METROPOLITAIN « LILLE3000 – EUROPE XXL » – « EUROPE FESTIVE / LYS-LEZ-LANNOY » – SIGNATURE DE CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur VLAMYNCK : « Elle concerne la signature de la convention de partenariat entre l'Association Lille 3000 et notre ville dans le cadre du projet lille3000, projet majeur de cette année 2009 au niveau culturel dans la Communauté et dans lequel nous allons entrer. »

Lecture délibération

Madame le Maire : « Nous allons parler un peu de cet événement qui nous tient beaucoup à cœur. C'est aussi une vraie opportunité pour notre commune de s'ouvrir sur l'extérieur, de « rayonner » comme disait Olivier dans la délibération, de sortir de notre cadre lyssois et de « rayonner » beaucoup plus largement au niveau de la Métropole, au niveau de la Belgique - nous sommes tout à côté - et donc des pays qui nous bordent.

C'est aussi une opportunité de rentrer dans le label - si je puis dire - lille3000 mais aussi dans les années à venir de pouvoir « profiter » des différentes animations qui seront proposées puisque ça ne va pas s'arrêter après cet épisode de cette année.

C'est aussi pouvoir proposer une animation - et vous les verrez, c'est marqué dans la convention - de très très grande qualité avec des aides apportées par lille3000 et par la Communauté Urbaine d'ailleurs. Ça nous a permis aussi d'ouvrir un partenariat avec une chaîne de distribution que tout le monde connaît qui est très proche et qui va travailler avec nous pour ce week-end.

C'est aussi l'opportunité d'ouvrir – et j'espère, normalement, tout devrait bien se passer – au public la ferme du Gauquier. Les Lysois attendent depuis si longtemps qu'elle soit ouverte. C'est vraiment une opportunité qu'il ne faut pas laisser. C'est une ouverture à la culture très importante, sur toutes les cultures. Alors si nous avons choisi Les Balkans et la Serbie, nous avons la chance d'avoir dans notre ville une association *sumadja* qui tout de suite, a dit qu'elle nous accompagnait. Nous allons faire un programme qui est en cours de finalisation extraordinaire. Il y aura des géants, des danses, des expositions. »

Monsieur VLAMYNCK : « Le programme est précisé dans la convention. »

Madame le Maire : « Oui mais les personnes qui sont là n'ont pas la convention. Il y aura donc un programme qui permettra à tous d'y trouver du bien-être et du plaisir. Nous souhaitons d'ailleurs – et ça nous pouvons déjà peut-être l'annoncer – les midi/midi, ça va commencer le vendredi midi et se terminer le dimanche midi.

Nous souhaitons proposer le dimanche midi, dans cette ferme du Gauquier – là aussi les commissions d'accessibilité et de sécurité passeront et elle sera ouverte avec toutes les autorisations – le dimanche 28 terminer par un grand pique-nique qui pourra avoir lieu dans le grand terrain qui est derrière la ferme du Gauquier ; pouvoir permettre aux Lysois qui le souhaitent de manger tous ensemble dans un esprit de convivialité, pouvoir permettre aux Lysois de discuter et de faire la fête entre eux. Et dans ces moments de crise difficiles, il est important de resserrer les liens même à cause et par une fête et d'avoir une vraie identité lysoise et de se serrer les coudes. Qu'on puisse non seulement traverser cette crise ensemble soudés mais aussi partager des grands moments de fête ensemble et soudés !

Nous souhaitons avec Olivier porter le projet avec beaucoup de force et de détermination pour pouvoir rentrer dans le circuit lille3000 et pouvoir ainsi proposer toutes ces animations aux habitants. »

Monsieur VLAMYNCK : « Je tenais juste à dire que suite à une réunion avec les responsables de lille3000, ils ont été impressionnés par deux choses : la qualité de la ferme du Gauquier – c'est vrai que c'est quelque chose qui les a touchés – et la qualité du programme que nous allons proposer sur la Serbie étant donné que durant tous ces 6 mois de festivité, il n'y a que la ville de Lys Lez Lannoy qui aura le terme de la Serbie. Ça va nous donner un petit peu plus de (...) oui, voilà c'est ça ! »

Madame le Maire : « De plus, d'autres associations nous ont contactés pour pouvoir s'immiscer dans ce qui est le « premier jet » de ce qui est proposé sur ce projet de fin juin. Et donc là aussi des contacts avec d'autres associations lysoises seront pris pour pouvoir englober le plus d'associations possibles dans ce week-end de fête ! »

Monsieur VLAMYNCK : « Juste pour terminer ! Pour ceux qui ont la convention, la qualité de la programmation explique l'apport financier donné par lille3000 qui est quand même assez conséquent par rapport à la taille de notre commune. »

VOTE : Unanimité

Madame le Maire : « Je vous remercie pour la qualité de ce conseil municipal de ce soir. Nous nous retrouvons donc dans un mois pour voter le budget. Merci beaucoup à vous. »

* * * *